

Rapport financier

Comptes 2016



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Photographie

Jacques Erard

Tirage

100 exemplaires

Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
2. Les états financiers consolidés	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés	
3.1 Informations générales	19
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	20
3.2 Principes et méthodes comptables	21
3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Jugement et estimations	21
3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5 Stocks	24
3.2.6 Actifs et passifs transitoires	24
3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.8 Immobilisations incorporelles	25
3.2.9 Immeubles de placement	26
3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.11 Créditeurs et emprunts	27
3.2.12 Provisions et passifs éventuels	27
3.2.13 Fonds	27
3.2.14 Revenus	27
3.2.15 Subventions	28
3.2.16 Prestations aux collaborateurs	28
3.2.17 Contrats de location	29
3.2.18 Évaluation des risques	29
3.3 Annexes aux états financiers	29
3.3.1 Modification du périmètre de consolidation et valorisation des prises de participation dans des start-up – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	29
3.3.2 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés	31

Table des matières

3.3.3	Information sectorielle	33
3.3.4	Information budgétaire	37
3.3.5	Liquidités et équivalents de liquidités	43
3.3.6	Placements financiers	44
3.3.7	Débiteurs	47
3.3.8	Actifs transitoires	50
3.3.9	Stocks	51
3.3.10	Immeubles de placement	51
3.3.11	Immeubles d'exploitation	55
3.3.12	Immobilisations corporelles et incorporelles	56
3.3.13	Subventions d'investissement constatées d'avance	57
3.3.14	Autres actifs financiers	57
3.3.15	Créanciers	59
3.3.16	Passifs transitoires	60
3.3.17	Fonds affectés à la recherche	60
3.3.18	Emprunts hypothécaires	62
3.3.19	Provisions	63
3.3.20	Traitements des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	65
3.3.21	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	66
3.3.22	Part subvention non dépensée	67
3.3.23	Fonds d'innovation et de développement	67
3.3.24	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	69
3.3.25	Subventions reçues	70
3.3.26	Taxes universitaires	72
3.3.27	Autres écolages	73
3.3.28	Prestations de service et ventes	73
3.3.29	Dédommagements de tiers	74
3.3.30	Charges de personnel	75
3.3.31	Biens, services et marchandises	77
3.3.32	Subventions accordées	77
3.3.33	Information relative à la mise à disposition de moyens	78
3.3.34	Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers	79
3.3.35	Information relative au tableau de flux de trésorerie	81
3.3.36	Principaux dirigeants	83
3.3.37	Information relative aux parties liées	84
3.3.38	Contrats de leasing	86
3.3.39	Événements postérieurs à la clôture	86

4. Retraitements des états financiers 2015

4.1	Bilan	89
4.2	Compte d'exploitation	90
4.3	Tableau de flux de trésorerie	91
4.4	Tableau de variation des fonds propres	92

5. Rapport de l'organe de révision

6. Autres informations

6.1	Statistiques des étudiants	99
6.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	99
6.1.2	Accord intercantonal universitaire	99
6.2	Personnel de l'Université	100
6.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	100
6.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	100
6.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	101
6.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	101
6.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs	102
6.4	Compte de fonctionnement budget « État »	103
6.4.1	Total Université	103
6.4.2	Autorités universitaires	108
6.4.3	Faculté des Sciences	112
6.4.4	Faculté de Médecine	114
6.4.5	Faculté des Lettres	116
6.4.6	Faculté d'Économie et de Management	118
6.4.7	Faculté des Sciences de la Société	120
6.4.8	Faculté de Droit	122
6.4.9	Faculté de Théologie	124
6.4.10	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	126
6.4.11	Faculté de Traduction et d'Interprétation	128
6.5	Investissements	131
6.5.1	Investissements par type de bailleurs	131
6.5.2	Investissements « État » par faculté	131



1. Le mot du Recteur

Les états financiers 2016 de l'Université sont marqués par un changement de périmètre de consolidation avec l'intégration des comptes du Fonds général de l'Université, de la Cité universitaire et de la Fondation Campus Biotech Geneva. Ce changement offre aux décideurs de notre institution, ainsi qu'aux lecteurs du rapport financier, un état de situation plus fidèle du potentiel consolidé de l'Université et une vue d'ensemble des activités entrant dans ses missions d'enseignement, de recherche et de services à la Cité. Désormais, nos états financiers mettent davantage en évidence les moyens à disposition pour les atteindre et les obligations qui leur sont liées. Ils permettent également d'appréhender les risques et opportunités auxquels l'Université est exposée en raison de ses liens avec ses entités-filles et ses co-entités. Ce changement de périmètre de consolidation ne constitue, en aucune manière, une remise en question de l'autonomie juridique et décisionnelle des différentes entités. C'est, au contraire, une reconnaissance de leurs contributions dans l'accomplissement des missions confiées à l'Université, une visibilité sur les activités menées directement ou indirectement par l'Université.

Je souhaite ainsi saluer la nouvelle teneur de notre rapport financier et remercie chaleureusement tous les acteurs qui ont contribué à son élaboration, ainsi que les responsables du Fonds général de l'Université, de la Cité universitaire et de la Fondation Campus Biotech Geneva pour leur précieuse collaboration.

En 2016, les états financiers consolidés de l'Université affichent un résultat net d'exploitation significativement déficitaire (CHF 12'799'192) plus que compensé par un résultat financier largement bénéficiaire (CHF 13'918'024). Toutes sources de financement confondues, le résultat net consolidé est un excédent de revenus de CHF 1'118'832, alors qu'en 2015,

l’Université avait enregistré une perte de CHF 3'405'051. Ces variations, qui peuvent sembler importantes en valeur absolue, sont tout à fait normales en proportion du budget global de notre institution. Vu par le prisme des comptes individuels de l’Université, en comparaison avec 2015, les résultats sont similaires en termes d’exploitation mais plus favorables en termes financiers. Le résultat net affiche des excédents de charges de CHF 3'384'548 en 2016 et de CHF 9'897'711 en 2015.

L’amélioration du résultat net consolidé s’explique par une contribution largement bénéficiaire des activités de financement, essentiellement sur la base de gains nets latents réalisés sur les portefeuilles mobiliers et immobiliers. Quant au résultat d’exploitation, il influence à la baisse le résultat net consolidé dans une proportion plus importante qu’en 2015. L’effet de cisaille déjà observé se confirme sans surprise. En effet, l’absence de moyens additionnels dans le cadre de la Convention d’objectifs 2016 / 2019, les effets cumulés liés aux mesures d’économies imposées par les autorités cantonales et aux besoins institutionnels pour maintenir la compétitivité de l’Université et faire face à son développement structurel réduisent drastiquement l’excédent de revenu du budget « État » et mettent davantage à contribution les fonds propres de l’Université. Cette combinaison de facteur a pour conséquence de ponctionner le Fonds d’innovation et de développement (FID) à un rythme presque dix fois plus élevé que celui de son alimentation annuelle par le résultat du budget « État ». Le temps du FID est désormais compté et l’année 2017 va probablement épuiser ce volant d’innovation. La Convention d’objectifs en cours d’examen dans les commissions du Grand Conseil devrait, je l’espère, permettre à l’Université de sortir progressivement de cette impasse en 2018 et 2019.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2016 affichent un excédent de revenu de CHF 1'993'091, avant répartition avec l’État de Genève. Après rétrocession, le résultat net s’élève à CHF 1'494'818, sensiblement similaire à celui de l’exercice 2015. Par rapport au budget, ce résultat est plus favorable que le déficit initialement prévu et s’explique principalement par des charges inférieures au budget. Il faut relever, encore une fois, que les écarts sont minimes pour un budget « État » de plus d’un demi-milliard et démontrent notre excellente maîtrise des charges.

L’Université de Genève peut également s’enorgueillir d’un « retour sur investissement » particulièrement élevé. Il est bien évidemment impossible de quantifier, d’évaluer précisément la plus-value économique ou sociale de ce que l’université produit : des étudiantes et étudiants formés pour le marché du travail d’aujourd’hui et le monde de demain, des nouveaux savoirs dont l’utilité éventuelle peut mettre des décennies à se révéler, une transmission de ces savoirs aux citoyennes et citoyens du Canton et du monde entier, aux entreprises plus ou moins proches, aux institutions culturelles et politiques, aux organisations internationales et non gouvernementales. Quelques faits marquants me permettent toutefois d’affirmer que nous gérons au mieux les ressources qui nous sont attribuées. Ainsi, nous sommes systématiquement classés parmi les universités dont la recherche est parmi les plus influentes au monde. Le classement de Shanghai nous attribue par exemple la 53^e place mondiale en 2016. Si ce chiffre n’est pas une mesure très rigoureuse de la qualité de notre institution, il convient de relever que nous « boxons dans la même catégorie » que l’Université du Maryland-College Park, 52^e dans ce même classement, et qui dispose d’un budget 2016 de plus de 1,9 milliards de dollars (en augmentation de +52 % en 10 ans, +177 % en 20 ans). Autre fait significatif, lors de sa visite officielle en Suisse, événement diplomatique important et relativement rare, le Président chinois a participé à la signature d’un accord entre notre institution et la meilleure université technologique chinoise. Cet événement montre la reconnaissance internationale de notre

université et prouve qu'elle est une ambassadrice de notre Canton et de notre pays, un atout qui renforce notre place dans le monde.

Pour finir, j'aimerais souligner que le Canton nous soutient non seulement à travers notre budget, mais aussi par la mise à disposition d'infrastructures. Nous avons inauguré en 2016 deux nouvelles ailes au Centre Médical Universitaire (CMU 5 et 6), un des chantiers les plus importants de la décennie pour le Canton. L'Ancienne École de Médecine sera bientôt remise à neuf et nous allons entamer prochainement la rénovation de notre bâtiment historique des Bastions.

Au-delà des bâtiments, à l'heure du big data, ce sont aussi nos grands équipements numériques qui nécessitent à la fois une forme de rénovation et un changement d'échelle. L'Université va devoir construire, en étroite collaboration avec les autres institutions académiques de l'arc lémanique, les nouvelles infrastructures qui lui permettront de relever les défis d'une science et d'une société transformées par le digital. Ces infrastructures ne pourront obtenir des financements au niveau fédéral que si le Canton montre un véritable élan dans cette direction. Ces infrastructures sont toutefois indispensables au bon fonctionnement de l'Université, à son attractivité, à son rayonnement et à son développement. Non pas pour elle-même seulement. Mais pour l'ensemble du canton et de la région qui en ont, plus que jamais, besoin pour affronter tous les défis qui les attendent dans les années à venir. Aussi je tiens à remercier chaleureusement le Canton pour les efforts qu'il a su consentir et, j'en suis certain, qu'il continuera de faire pour cette formidable institution.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2016

Actif

		2016	2015	Note	Page
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	31'309'941	22'895'333	5	43
	Placements financiers	322'676'977	312'256'901	6	45
	Débiteurs avec contrepartie	29'643'260	29'917'569	7	48
	Débiteurs sans contrepartie	13'702'357	26'273'544	7	50
	Actifs transitoires	9'463'148	8'399'286	8	50
	Stocks	637'780	571'660	9	51
	Total actifs circulants	a	407'433'463	400'314'293	
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	138'411'001	135'459'001	10	53
	Immeubles d'exploitation	42'804'422	44'253'974	11	55
	Immobilisations corporelles	71'477'138	65'867'658	12	56
	Immobilisations incorporelles	7'499'437	9'993'312	12	56
	Subvention investissement constatée d'avance	-48'485'930	-45'941'822	13	57
	Autres actifs financiers	10'966'992	10'333'340	14	58
	Total actifs immobilisés	b	222'673'059	219'965'463	
	Total actif	c=a+b	630'106'522	620'279'756	

Passif

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	24'121'068	20'646'839	15	59
	Créanciers sans contrepartie	1'030'556	883'833	15	60
	Passifs transitoires	3'750'320	4'841'444	16	60
	Fonds affectés à la recherche	177'295'380	165'365'504	17	61
	Provisions - part à court terme	258'500	264'309	19	63
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	7'619'750	1'567'500	18	62
	Part subvention à restituer à échéance COB	5'681'000		21	66
	Total fonds étrangers à court-terme	d	214'075'574	199'250'428	
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	963'837	1'277'697	15	59
	Provisions - part à long terme	896'915	934'324	19	63
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	7'525'200	13'864'450	18	62
	Impôts différés	8'962'053	8'887'017	10	55
	Part subvention à restituer à échéance COB	498'273		21	66
	Total fonds étrangers à long-terme	e	18'846'278	24'963'489	
	Total fonds étrangers	f=d+e	232'921'851	224'213'917	
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	8'828'917	23	67
	Autres fonds propres affectés	235'130'557	231'229'928	24	69
	Part subvention non dépensée	597'927	6'817'199	22	67
	Autres fonds propres libres	154'090'270	149'189'796	24	70
	Total fonds propres	g	397'184'671	396'065'839	
	Total passif	h=f+g	630'106'522	620'279'756	

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2016

2016

2015

Note Page

Retraité

Produits d'exploitation	Subventions reçues	674'428'628	664'056'385	25	72
	Taxes universitaires	11'799'904	11'368'460	26	72
	Autres écolages	16'990'167	16'672'747	27	73
	Prestations de services et ventes	37'519'487	39'611'920	28	74
	Dédommagement de tiers	5'416'794	5'117'049	29	74
	Recettes diverses	1'799'526	866'004		
	Dissolution de provision	111'000	72'000	19	63
Produits d'exploitation		748'065'507	737'764'566		
Charges d'exploitation	Charges de personnel	579'682'450	572'208'464	30	75
	Biens, services, marchandises	119'057'240	120'087'935	31	77
	Amortissements	32'328'256	31'926'038	11/12	55/56
	Pertes sur débiteurs	1'010'135	403'564	7	49
	Subventions accordées	29'377'592	25'247'321	32	77
Charges d'exploitation		761'455'672	749'873'322		
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	590'973	2'401'308	2	33/90
Résultat net d'exploitation		-12'799'192	-9'707'449		
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	7'081'522	6'311'564	34	80
	Gains latents portefeuille mobilier	6'922'804		34	79
	Produits immeubles de placement	5'488'605	5'397'686	10	53
	Gains latents immeubles de placement	2'952'000	3'330'000	10	53
Produits financiers		22'444'932	15'039'250		
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	5'360'981	2'743'334	34	80
	Pertes latentes portefeuille mobilier		1'546'259	34	80
	Frais de gestion portefeuille mobilier	520'297	1'052'910	34	81
	Charges immeubles de placement	2'645'630	3'394'350	10	53
Charges financières		8'526'908	8'736'852		
Résultat financier		13'918'024	6'302'398		
Résultat net		1'118'832	-3'405'051		
		<small>h=d+g</small>			

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2016

		2016	2015	Note	Page
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	1'118'832	-3'405'051	2	33
	+/- charges & revenus non monétaires	4'095'871	14'051'813	35	82
	+/- charges & produits financiers	-4'118'255	-5'355'202	35	81
	Capacité d'autofinancement	^a 1'096'448	5'291'561		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>diminution</i>)	10'685'370	-583'842	35	82
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)	8'963'118	604'094	35	82
	Variation de l'actif d'exploitation net	^b 19'648'488	20'252		
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	^{c=a+b} 20'744'936	5'311'813		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-34'046'375	-40'547'637	11/12	56
	Recettes d'investissement	21'404'734	13'068'738	13	57
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	^d -12'641'641	-27'478'899		
Activités de financement	Produits financiers	12'570'127	11'709'250	35	81
	Charges financières	-8'451'872	-6'354'048	35	81
	Variation des actifs financiers (<i>augmentation</i>)	-3'519'942	-719'527	35	83
	Apports	-	-13'500'000	35	83
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)	-287'000	-267'500	18	62
	Flux de trésorerie des activités de financement	^e 311'313	-9'131'825		
	Variation nette des liquidités	^{f=c+d+e} 8'414'608	-31'298'911		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	^g 22'895'333	54'194'244	5	43
	Liquidités en fin de période	^{h=g+f} 31'309'941	22'895'333	5	43

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2016

		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
2016	Fonds d'innovation et de développement	8'828'917		-1'463'000	7'365'916	23	67
	Fonds universitaires avec chartes	130'066'255		4'499'927	134'566'182	24	69
	Autres Fonds propres affectés	101'163'672		-599'298	100'564'374	24	69
	Fonds propres affectés	240'058'844	-	2'437'628	242'496'473		
	Part de subvention État non dépensée	6'817'199	1'494'818	-7'714'090	597'927	22	67
	Autres Fonds propres libres	149'189'796	-375'987	5'276'462	154'090'270	24	70
	Fonds propres libres	156'006'994	1'118'832	-2'437'628	154'688'198		
	Total Fonds propres	396'065'839	1'118'832	-	397'184'671		

		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
2015 retraité	Fonds d'innovation et de développement	16'516'417		-7'687'500	8'828'917	23	67
	Fonds universitaires avec chartes	126'352'672		3'713'584	130'066'255	24	69
	Autres Fonds propres affectés	110'333'355		-9'169'682	101'163'672	24	69
	Fonds propres affectés	253'202'443	-	-13'143'599	240'058'844		
	Part de subvention État non dépensée	6'156'695	1'651'261	-990'757	6'817'199	22	67
	Autres Fonds propres libres	140'111'752	-5'056'312	14'134'355	149'189'796	24	70
	Fonds propres libres	146'268'447	-3'405'051	13'143'598	156'006'994		
	Total Fonds propres	399'470'890	-3'405'051	-	396'065'839		

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L’Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d’État (par l’intermédiaire du département de l’instruction publique, de la culture et du sport, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l’Université (L10103 de 2009). L’Université s’organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d’action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L’Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L’Université a pour mission d’être un service public dédié à l’enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu’à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité).

Tous les quatre ans, l’État de Genève et l’Université négocient les objectifs assignés à l’Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d’objectifs (COB) quadriennale, laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2016 à 2019 selon le projet de loi 12028.

L’Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l’État et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l’enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l’Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

L’Université accueille 15’500 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d’automne 2016 (sans IHEID), dont 36.7 % d’étudiants étrangers de plus de 140 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s’adressent à plus de 10’702 étudiants. L’Université compte 6’407 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L’Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres inter facultaires et d’une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l’essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l’espace européen de l’enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coimbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangaï, l'Université occupe le 53^{ème} rang en 2016, confirmant une progression de long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un Recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de cinq Vices-Recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 13 mars 2017, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 11 janvier 2017 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25), le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données produites par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2016. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que les apports et les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction

dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.13 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.10 Immeubles de placement » et « 3.3.19 Provisions ».

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe sont entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les entités contrôlées conjointement (les "co-entités") sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs avec et sans contrepartie, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs avec et sans contrepartie sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouvrés. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les

dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque

l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

3.2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.6 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé par composante de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Bâtiment (aménagement) : entre 10 et 40 ans
- Bâtiments (équipements techniques et d'exploitation) : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans

- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 9), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.8 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.9 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.11 Créditeurs et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait génératrice), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événements passés, l'opération n'est pas comptabilisée dans les deux cas suivants : il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.13 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.14 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus.

Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement laquelle est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.15 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent au loyer non facturé. Pour les prestations de services, les coûts correspondent au coût non facturé.

Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.16 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.18 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. Validée en novembre 2015, la cartographie des risques comporte désormais 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. Enfin, le Rectorat a revu sa cartographie en octobre 2016.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Modification du périmètre de consolidation et valorisation des prises de participations dans des start-up – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Modification du périmètre de consolidation

Avec l'objectif de fournir au lecteur des états financiers, ainsi qu'aux décideurs une vue d'ensemble des activités, qu'elles soient accomplies directement par l'Université ou par l'intermédiaire d'entités contrôlées ou associées, des travaux ont été menés autour de la définition du périmètre de consolidation.

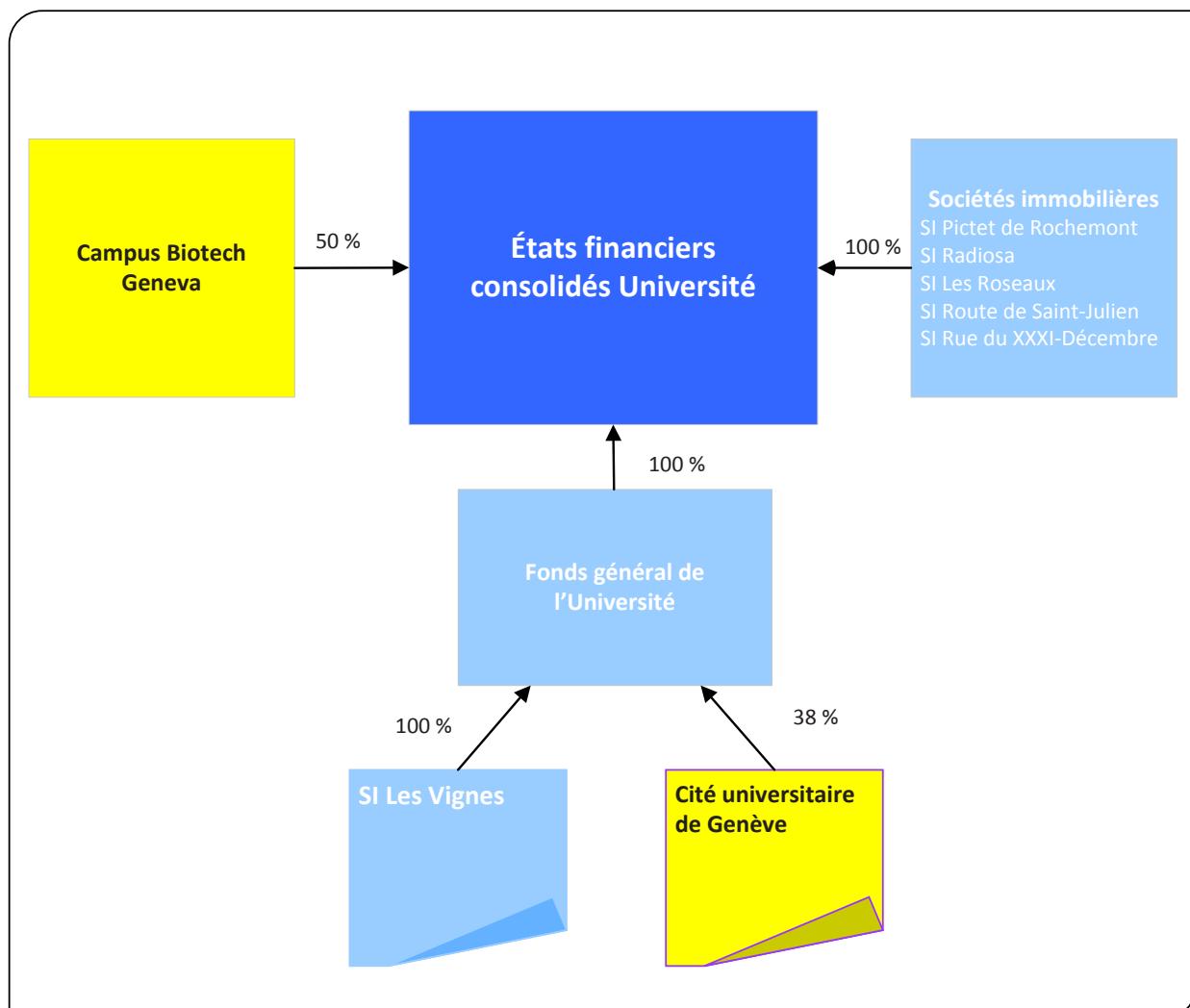
La définition des entités à consolider est fondée sur les critères suivants :

- Parmi les parties liées de l'Université, c'est-à-dire des entités dans lesquelles l'Université est représentée institutionnellement au sein de l'organe suprême de gouvernance, identifier celles dont les buts concourent à l'accomplissement des missions de l'Université et qui possèdent leurs propres moyens de production.

- En application du principe de matérialité, ne considérer que les entités dont la taille du bilan ou le volume du chiffre d'affaires est supérieur à cinq millions de francs. À relever que le seuil de matérialité a été déterminé en prenant non seulement en considération la taille individuelle de chaque entité mais également l'impact du volume cumulé des entités exclues sur les états financiers de l'Université.

Sur cette base, le périmètre de consolidation est constitué des comptes des entités suivantes : l'Université de Genève (entité contrôlante), les sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), le Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (coentité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général de l'Université avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (coentité avec contrôle conjoint).

Le nouveau périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



Les états financiers consolidés du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Ils sont constitués des états financiers statutaires du Fonds général de l'Université, de la société immobilière « Les Vignes » (intégration globale) et de la Fondation de

la Cité universitaire de Genève (méthode de mise en équivalence). Les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence.

À relever que les comptes des sociétés immobilières détenues par l'Université étaient déjà consolidés.

Correction de la valeur des prises de participation dans des start-up en lien avec les activités de transfert de technologie

Dans sa mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société, l'Université réalise des activités de transfert de technologies et de compétences. En pratique, cela se traduit principalement par l'octroi de licences d'exploitation commerciale et de droits de propriété intellectuelle (généralement brevets) détenus par l'Université, provenant de ses activités de recherche. Dans ce cadre, l'Université encourage la création d'entreprises souhaitant commercialiser les résultats de sa recherche (spin-off) en octroyant des licences exclusives en échange d'une prise de participation minoritaire au capital.

La gestion des prises de participation dans les spin-off (acquisition, vente, représentation lors de l'assemblée générale des sociétés anonymes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences (ci-après, UNITEC) sous la supervision du vice-recteur dédié au transfert de technologies et de compétences. À relever qu'UNITEC est une structure de l'Université qui sert également les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ainsi que la Haute école spécialisée de Genève.

Les prises de participation dans le capital de spin-off entrent dans la catégorie des « autres actifs financiers disponibles à la vente et sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

En application des normes IPSAS, les états financiers de l'Université doivent désormais présenter la valeur de ses prises de participation. Cette dernière s'établit respectivement à CHF 282'173 au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2015 et à CHF 304'843 au 31 décembre 2016. La plus-value au 1^{er} janvier 2015 a été enregistrée directement dans les fonds propres.

Retraitements des états financiers

Dans la mesure où l'ancien périmètre de consolidation et l'absence de valorisation des prises de participation dans des entreprises en lien avec les activités de transfert de technologie induisaient une image erronée de la situation et performance financière de l'Université, la norme IPSAS 3 exige l'application d'un traitement rétrospectif de l'information comptable « restatement » dans les états financiers des derniers exercices présentés (état au 1^{er} janvier 2015 et état au 31 décembre 2015). L'impact des retraitements est présenté dans la partie 4 « Retraitements des états financiers 2015 ».

3.3.2 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, les sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (coentité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (coentité avec contrôle conjoint).

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2016.

Bilan au 31 décembre 2016	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actif						
Liquidités	25'924'158	5'385'783	31'309'941	731'634	731'634	31'309'941
Placements financiers	290'641'622	34'139'347	324'780'969	-	2'103'992	322'676'977
Débiteurs avec contrepartie	28'868'586	774'673	29'643'260	-	-	29'643'260
Débiteurs sans contrepartie	13'542'510	159'848	13'702'357	-	-	13'702'357
Actifs transitoires	9'232'297	230'851	9'463'148	-	-	9'463'148
Stocks	637'780	-	637'780	-	-	637'780
Total actifs circulants	368'846'953	40'690'503	409'537'455	731'634	2'835'626	407'433'463
Immeubles de placement	37'881'001	56'550'000	94'431'001	43'980'000	-	138'411'001
Immeubles d'exploitation	42'804'422	-	42'804'422	-	-	42'804'422
Immobilisations corporelles	71'477'138	43'980'000	115'457'138	-	43'980'000	71'477'138
Immobilisations incorporelles	7'499'437	-	7'499'437	-	-	7'499'437
Subvention d'investissement constatée d'avance	-48'485'930	-	-48'485'930	-	-	-48'485'930
Autres actifs financiers	510'575	10'481'417	10'991'992	-	25'000	10'966'992
Total actifs immobilisés	111'686'642	111'011'417	222'698'059	43'980'000	44'005'000	222'673'059
Total actif	480'533'595	151'701'920	632'235'514	44'711'634	46'840'626	630'106'522
Passif						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	24'090'400	30'668	24'121'068	-	-	24'121'068
Créanciers sans contrepartie	988'356	42'200	1'030'556	-	-	1'030'556
Passifs transitoires	3'581'217	169'103	3'750'320	-	-	3'750'320
Fonds affectés à la recherche	177'295'380	-	177'295'380	-	-	177'295'380
Provisions - part à court terme	258'500	-	258'500	-	-	258'500
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	7'549'550	7'619'750	-	-	7'619'750
Total fonds étrangers à court terme	206'284'053	7'791'521	214'075'574	-	-	214'075'574
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	963'837	-	963'837	-	-	963'837
Provisions - part à long terme	896'915	-	896'915	-	-	896'915
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'404'000	8'225'192	9'629'192	2'103'992	-	7'525'200
Impôts différés	-	8'962'053	8'962'053	-	-	8'962'053
Part subvention à restituer à échéance COB	498'273	-	498'273	-	-	498'273
Total fonds étrangers à long terme	3'763'025	17'187'245	20'950'270	2'103'992	-	18'846'278
Total fonds étrangers	210'047'078	24'978'766	235'025'844	2'103'992	-	232'921'851
Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	7'365'916	-	-	7'365'916
Autres fonds propres affectés	156'687'146	47'118'090	203'805'236	156'634	31'481'954	235'130'557
Part subvention non dépensée	597'927	-	597'927	-	-	597'927
Autres fonds propres libres	105'835'527	79'605'064	185'440'591	31'925'321	575'000	154'090'270
Total fonds propres	270'486'517	126'723'154	397'209'671	32'081'954	32'056'954	397'184'671
Total passif	480'533'595	151'701'920	632'235'514	34'185'947	32'056'954	630'106'522

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2016.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2016	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	674'585'262	-	674'585'262	156'634	-	674'428'628
Taxes universitaires	11'799'904	-	11'799'904	-	-	11'799'904
Autres écolages	16'990'167	-	16'990'167	-	-	16'990'167
Prestations de services et ventes	37'519'487	-	37'519'487	-	-	37'519'487
Dédommagement de tiers	5'416'794	-	5'416'794	-	-	5'416'794
Recettes diverses	1'795'501	2'141'664	3'937'165	2'137'639	-	1'799'526
Dissolution de provision	111'000	-	111'000	-	-	111'000
Produits d'exploitations	748'218'116	2'141'664	750'359'780	2'294'273	-	748'065'507
Charges de personnel	579'643'763	38'686	579'682'450	-	-	579'682'450
Biens, services, marchandises	118'982'482	1'194'808	120'177'290	-	1'120'050	119'057'240
Amortissements	32'328'256	-	32'328'256	-	-	32'328'256
Perte sur débiteurs	1'010'135	-	1'010'135	-	-	1'010'135
Subventions accordées	28'580'934	953'292	29'534'226	-	156'634	29'377'593
Charges d'exploitation	760'545'569	2'186'787	762'732'356	-	1'276'683	761'455'673
Part résultat mise en équivalence	-	590'973	590'973	-	-	590'973
Résultat net d'exploitation	-12'327'453	545'850	-11'781'603	-2'294'273	1'276'683	-12'799'193
Revenus financiers	5'770'859	1'310'663	7'081'522	-	-	7'081'522
Gains latents portefeuille mobilier	7'419'387	-496'582	6'922'805	-	-	6'922'805
Produits immeubles de placement	1'225'256	2719'395	3'944'651	593'685	2'137'639	5'488'605
Gains latents immeubles de placement	32'000	2'920'000	2'952'000	-	-	2'952'000
Produits financiers	14'447'502	6'453'476	20'900'978	593'685	2'137'639	22'444'932
Pertes réalisées portefeuille mobilier	5'077'430	283'551	5'360'981	-	-	5'360'981
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	200'880	319'417	520'297	-	-	520'297
Charges immeubles de placement	226'287	1'317'979	1'544'265	1'120'050	18'685	2'645'630
Charges financières	5'504'597	1'920'946	7'425'543	1'120'050	18'685	8'526'908
Résultat financier	8'942'905	4'532'530	13'475'435	-1'713'735	2'156'324	13'918'024
Résultat net	-3'384'548	5'078'380	1'693'832	-4'008'007	3'433'007	1'118'832

3.3.3 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Enfin, les objectifs sont d'aider le lecteur à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- les disciplines des sciences (Faculté des sciences),
- les disciplines médicales (Faculté de médecine),
- les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation),

- les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2016	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	10'719'700	16'276'728	3'277'309	12'602'468
Subventions acquises	78'577'982	80'984'150	15'052'612	39'625'815
Produits sectoriels, hors imputations internes	89'297'681	97'260'877	18'329'921	52'228'283
Imputations internes	8'912'863	12'030'298	1'404'170	9'971'698
Produits sectoriels	98'210'544	109'291'175	19'734'090	62'199'981
Charges de personnel	159'383'399	132'549'500	61'242'238	130'409'653
Dépenses générales	20'933'151	25'730'309	2'814'179	10'311'148
Amortissements	12'693'909	6'552'463	585'699	1'176'078
Subventions accordées	1'414'895	2'166'531	1'652'146	980'646
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'425'354	166'998'803	66'294'262	142'877'525
Imputations internes	9'883'488	13'271'777	1'551'933	9'828'837
Charges sectorielles	204'308'841	180'270'580	67'846'196	152'706'361

2015r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'813'818	13'949'036	3'816'455	13'004'036
Subventions acquises	79'315'443	67'231'543	14'911'808	37'001'691
Produits sectoriels, hors imputations internes	91'129'260	81'180'579	18'728'263	50'005'727
Imputations internes	11'184'820	15'221'145	2'203'316	11'779'752
Produits sectoriels	102'314'080	96'401'724	20'931'579	61'785'478
Charges de personnel	155'680'900	131'905'439	59'466'066	126'382'006
Dépenses générales	24'405'144	26'582'094	2'874'431	11'584'882
Amortissements	13'073'513	6'994'608	658'628	1'327'442
Subventions accordées	1'230'240	2'189'799	1'610'815	497'536
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'389'798	167'671'940	64'609'940	139'791'866
Imputations internes	11'360'503	15'699'941	1'820'740	11'442'900
Charges sectorielles	205'750'301	183'371'882	66'430'680	151'234'765

Bilan par secteur :

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 9 du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2016	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'002'878	11'474'379	2'319'649	4'223'946
Actifs immobilisés	32'129'710	17'524'938	1'273'927	2'265'629
Actifs sectoriels	39'132'588	28'999'316	3'593'576	6'489'576
Fonds étrangers	55'147'153	59'103'436	9'755'018	23'553'109
Fonds propres	20'501'471	20'171'557	3'904'586	15'588'501
Passifs sectoriels	75'648'624	79'274'993	13'659'605	39'141'610

2015r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	9'278'875	11'822'019	916'149	1'658'493
Actifs immobilisés	31'235'566	15'623'855	1'534'359	2'589'251
Actifs sectoriels	40'514'441	27'445'874	2'450'508	4'247'744
Fonds étrangers	50'431'789	39'663'540	8'862'228	19'976'624
Fonds propres	2'983'610	1'527'400	1'642'851	1'553'108
Passifs sectoriels	53'415'399	41'190'940	10'505'079	21'529'733

Dépenses d'investissement par secteur :

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2016	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	11'692'572	5'904'794	35'690	159'582
Matériels informatiques	1'252'358	825'807	184'603	560'425
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	642'961	1'222'025	74'310	92'754
Logiciels	108'749	297'539	19'294	17'074
Investissements sectoriels	13'696'640	8'250'166	313'897	829'835

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8'535'017	4'758'909	-	133'423
Matériels informatiques	1'995'812	548'394	226'441	535'192
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	549'019	668'012	126'167	208'232
Logiciels	74'293	112'820	4'673	41'080
Investissements sectoriels	11'154'142	6'088'135	357'281	917'927

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2016	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	257'116'763	490'948'745	748'065'507	748'065'507
Charges d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	570'595'943	190'859'729	761'455'672	761'455'672
Produits financiers	-	22'444'932	22'444'932	22'444'932
Charges financières	-	8'526'908	8'526'908	8'526'908
Actifs	78'215'056	551'891'466	630'106'522	630'106'522
Passifs	207'724'832	422'381'690	630'106'522	630'106'522
Investissements	23'090'537	10'964'551	34'055'087	34'055'087

2015r	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	241'043'830	496'720'736	737'764'566	737'764'566
Charges d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	566'463'544	183'409'778	749'873'322	749'873'322
Produits financiers	-	15'039'250	15'039'250	15'039'250
Charges financières	-	8'736'852	8'736'852	8'736'852
Actifs	74'658'567	545'621'188	620'279'755	620'279'756
Passifs	126'641'150	493'638'605	620'279'755	620'279'756
Investissements	18'517'485	9'027'519	27'545'004	27'545'004

Le changement de périmètre de consolidation et la valorisation des participations dans les spin-off modifient la présentation de l'information du secteur « prestations de moyen et activités de

support ». Les données 2015 publiées dans le rapport financier 2016 sont ajustées à la hausse du montant des retraitements présentés ci-dessus.

3.3.4 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		533'851'504	535'624'897	-1'773'393	-0.3%	535'218'208
42	Taxes et revenus divers		29'075'392	28'322'960	752'432	2.7%	28'322'960
	Emoluments		183'010	222'000	-38'990	-17.6%	222'000
	Taxes universitaires	N1	11'800'034	11'563'000	237'034	2.0%	11'563'000
	Inscriptions aux cours d'été		963'268	925'000	38'268	4.1%	925'000
	Recettes médecine dentaire		4'711'766	4'760'000	-48'234	-1.0%	4'760'000
	Ventes	N2	1'113'017	1'696'350	-583'333	-34.4%	1'696'350
	Remboursements		2'262'721	2'612'000	-349'279	-13.4%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N2	8'041'576	6'544'610	1'496'966	22.9%	6'544'610
43	Recettes diverses		294'567	-	294'567	-	-
46	Subventions acquises		498'322'646	500'748'842	-2'426'196	-0.5%	500'342'153
	Indemnité cantonale	N3	343'188'556	343'686'829	-498'273	-0.1%	343'686'829
	Subvention fédérale de base	N4	96'123'377	96'532'000	-408'623	-0.4%	96'532'000
	AIU brut	N5	34'053'996	32'863'000	1'190'996	3.6%	32'863'000
	Produits différés liés investissements	N6	18'857'008	21'926'258	-3'069'250	-14.0%	21'519'569
	Autres	N7	6'099'709	5'740'755	358'954	6.3%	5'740'755
49	Imputations internes	N8	6'158'898	6'553'095	-394'197	-6.0%	6'553'095
3	Charges		532'356'685	540'358'258	-8'001'573	-1.5%	539'951'569
30	Charges du personnel		421'241'898	424'182'326	-2'940'427	-0.7%	424'197'797
	Personnel administratif	N9	125'904'973	127'030'250	-1'125'278	-0.9%	128'178'078
	Corps enseignant	N10	215'921'380	218'235'680	-2'314'300	-1.1%	217'081'057
	Allocations, indemnités		691'950	912'869	-220'919	-24.2%	912'869
	Charges sociales		77'210'496	77'084'323	126'173	0.2%	77'106'590
	Pont-AVS	N11	979'895	250'000	729'895	292.0%	250'000
	Autres		533'204	669'203	-135'999	-20.3%	669'203
31	Dépenses générales	N12	67'158'824	69'228'758	-2'069'934	-3.0%	68'943'455
33	Amortissements ordinaires		20'970'691	23'507'191	-2'536'500	-10.8%	23'100'502
	Créances irrécouvrables	N13	672'843	140'000	532'843	380.6%	140'000
	Amortissement bâtiment et équipements	N6	20'297'847	23'367'191	-3'069'344	-13.1%	22'960'502
36	Subventions accordées		19'000'607	19'500'677	-500'070	-2.6%	19'820'508
	Taxes allouées à la BGE		931'223	944'400	-13'177	-1.4%	944'400
	Commission des taxes fixes		104'872	112'000	-7'128	-6.4%	112'000
	Autres subventions accordées Canton	N14	16'480'859	17'052'217	-571'358	-3.4%	17'372'048
	Subventions accordées du PGU63		1'483'653	1'392'060	91'593	6.6%	1'392'060
39	Imputations internes	N8	3'984'666	3'939'307	45'359	1.2%	3'889'307
Résultat net		N15	1'494'818	-4'733'361	6'228'179		-4'733'361

Écarts entre le budget initial et le budget final :

Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus. Ces transferts s'effectuent toujours à budget constant. En principe, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sans dérogation accordée par le Rectorat. En règle générale, les transferts budgétaires visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures.

Concernant les groupes de comptes des « charges du personnel », trois types de transferts budgétaires ont été réalisés en cours d'année. Le premier concerne un transfert budgétaire réalisé dans un centre financier technique entre le groupe de comptes « personnel administratif » et celui du groupe « corps enseignant » d'un montant de CHF 1'233'829. Cet ajustement technique n'a pas d'influence sur les ressources mises à disposition des unités d'enseignement et de recherche.

Le deuxième concerne deux transferts budgétaires des groupes de comptes « corps enseignant » vers celui des « dépenses générales » (CHF 163'303), ainsi qu'un transfert des groupes de comptes « personnel administratif » vers celui des « subventions accordées » (CHF 62'169). Autorisés par le Rectorat, les deux premiers transferts, se justifient par le fait que les prestations facturées par une entité tierce sont à comptabiliser dans un groupe de comptes de « dépenses générales » et non comme des charges du personnel. Dans le dernier cas, le transfert budgétaire corrige une erreur de budgétisation puisque la participation de l'Université aux charges du personnel d'un centre de recherche est à comptabiliser comme une subvention accordée et non comme une charge du personnel.

Le troisième concerne des transferts budgétaires en lien avec la politique égalité. Deux transferts budgétaires ont été effectués des groupes « personnel administratif » et « charges sociales » vers celui du « corps enseignant » (CHF 27'157), et un transfert a été réalisé du groupe « corps enseignant » au bénéfice du groupe « personnel administratif » (CHF 3'060).

Concernant le budget des « dépenses générales » et des « imputations internes », un transfert budgétaire a été réalisé de façon à doter le budget des « imputations internes » en couverture des prestations fournies entre centres financiers (CHF 50'000).

Quant aux amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux investissements, l'écart entre le budget initial et final s'explique par l'ajustement des valeurs des actifs transférés par l'Office des bâtiments de l'État et des équipements de téléphonie. Compte tenu des schémas comptables, cet ajustement budgétaire augmente les charges et les revenus d'un montant équivalent (CHF 406'689).

Enfin, concernant le budget des « subventions accordées », deux types de transferts budgétaires ont été réalisés. Inscrits initialement dans le groupe de comptes « subventions accordées », le premier concerne le co-financement institutionnel aux Pôles de recherche nationaux (PRN) permettant de doter les groupes de comptes « personnel administratif » (CHF 150'000), ceux du « corps enseignant » (CHF 60'000) et ceux des « dépenses générales » (CHF 50'000). Le second concerne une correction de budgétisation du montant alloué dans le passé aux cours préparatoires de Fribourg en faveur du groupe de comptes « dépenses générales » (CHF 122'000).

Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 6.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

N1 L'écart s'explique uniquement par une moindre croissance du nombre d'étudiant et un taux d'exonération plus faible que prévu. Les taxes fixes sont inférieures (CHF 43'170) au budget. Les taxes d'encadrement supérieures (CHF 307'024) en raison de la moindre croissance des étudiants (diminution de CHF 288'037) et d'un taux d'exonération inférieur (augmentation de CHF 595'061). Pour mémoire, tous les étudiants s'acquittent en principe de leurs taxes fixes. Quant aux taxes d'auditeurs, elles sont inférieures (CHF 26'950) par rapport au budget.

N2 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreur d'imputation budgétaire. Pris globalement, les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service » sont supérieures au budget (CHF 913'633), dont une partie importante découle de refacturation de prestations qui compensent des charges non-budgétées. Concernant les participations HES/IHEID, elles sont supérieures au budget (CHF 173'756).

N3 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2016 à l'État. À relever que la Commission des finances du Grand Conseil a autorisé un dépassement budgétaire (CHF 4236'423) en lien avec le transfert des activités d'exploitation des équipements informatiques et de la téléphonie, celui de la Division de stomatologie et de chirurgie orale, ainsi que les moyens en lien avec les charges d'entretien du CMU 5/6.

N4 La subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires (CHF 408'623). Deux facteurs l'expliquent. Premièrement, le SEFRI a corrigé le montant de la subvention fédérale de base versée en 2015 (CHF 320'106) suite à la découverte d'une erreur commise par le SEFRI dans la manipulation des données. Le solde découle d'un effet de seuil entre le budget 2015 et les comptes 2015 corrigés (impact négatif de CHF 485'380), d'une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que prévue (impact positif de CHF 309'362) et d'une amélioration nette de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales alors que la prévision tablait sur une position relative inchangée (impact positif de CHF 87'286).

N5 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (près de 153 étudiants confédérés de plus que prévu, impact positif de CHF 1'617'031) et « médecine clinique » (4 étudiants confédérés de plus que prévu, impact positif de CHF 205'600). Le groupe « sciences » est inférieur au budget (24.5 étudiants confédérés de moins que prévu, impact négatif de CHF 639'650). À relever que le montant forfaitaire par étudiant et par groupe facultaire est inchangé.

N6 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (CHF 3'069'250) en raison de dépenses d'investissement en 2015/2016 moindres ou décalées que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N7 Les allocations de la Confédération pour les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur PRN plus important que prévu initialement (CHF 293'958). Sur le même mécanisme, les dépenses de la Commission des taxes fixes sont inférieures à celles prévues initialement (CHF 9'676). Ces écarts n'influencent pas le résultat net de l'Université. Par contre, la subvention pour l'École de pharmacie Genève / Lausanne est inférieure au montant budgétaire (CHF 85'779) en raison d'une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation alors qu'une hausse avait été retenue lors de l'élaboration du budget. Le solde de l'écart découle de recettes non budgétées.

N8 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur s'élève à CHF 2'174'232, inférieur aux attentes budgétaires (CHF 439'556). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont inférieurs aux prévisions (CHF 1'083'625). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs aux attentes budgétaires de respectivement CHF 689'428 en produits et de CHF 1'128'984 en charges.

N9 Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, les objectifs de non dépenses et du programme d'économies 2013 / 2015, ce d'autant que les soldes sur les budgets de personnel auxiliaire contribuent également à la réalisation de ces objectifs. Pour interpréter cet écart, il faut préalablement soustraire la charge du PAT dont le dépassement est compensé par des traitements remboursés ou des allocations de la Confédération. Ajustées de ces compensations, les charges de personnel du PAT présentent une économie involontaire (CHF 1'209'651). En termes de postes, le nombre de postes vacants est inférieur à celui qui devait le rester pour respecter l'objectif de non dépenses, ce qui représente un dépassement théorique de CHF 219'247. Les objectifs sont néanmoins atteints en raison de la sous-utilisation des budgets de personnel auxiliaire (CHF 1'428'898).

N10 Pour interpréter l'écart, il faut préalablement soustraire la charge du corps enseignant dont le dépassement est compensé par des traitements remboursés ou des allocations de la Confédération. Ajustées de ces compensations, les charges PENS présentent une économie involontaire (CHF 3'559'339). La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés involontairement vacants (voir N9). Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Globalement, le nombre de postes vacants (22.9 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (34.7 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs de l'enseignement (29.4 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (17.6 EPT). Ceci s'explique par des dépassements de postes dans les collaborateurs de l'enseignement (principalement parmi les collaborateurs scientifiques et les chargés de cours) largement supérieurs aux postes involontairement vacants dans le corps professoral. En francs, cela représente une économie nette involontaire. Cette contradiction apparente s'explique par le différentiel salarial entre les deux catégories de personnel du PENS (82 %) et par une sous-utilisation du budget pour le personnel

auxiliaire (18 %). À relever que la sous-utilisation des budgets alloués au personnel auxiliaire est très significative (CHF 1'807'089).

N11 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (CHF 739'895). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS a été plus important que celui prévu (18 personnes contre 5 budgétées). Le montant moyen par bénéficiaire a été plus élevé que celui anticipé.

N12 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales, ce poste affiche une économie (CHF 1'761'273). Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (CHF 1'980'463) et par l'économie induite par des activités cliniques en médecine dentaire moins importantes que prévues (CHF 136'724). Cette économie est atténuée par des dépassements sur les dépenses rattachées à l'information scientifique (CHF 287'699) et sur les consultants informatiques (CHF 260'164).

N13 Les créances irrécouvrables présentent un dépassement (CHF 532'843). Trois facteurs l'expliquent. Premièrement, selon la Convention signée avec IHEID réglant la facturation forfaitaire des prestations octroyées aux étudiants IHEID, les factures 2014 et 2015 ont été contestées par IHEID. Par décision du Rectorat, elles ont été abandonnées par l'enregistrement d'une perte en 2016 (CHF 590'519). Deuxièmement, dans le cadre des travaux d'assainissement de la comptabilité du bureau du logement universitaire, une provision sur débiteurs douteux a été constituée (CHF 12'692) alors qu'aucun budget n'était prévu. Troisièmement, les pertes sur débiteurs en médecine dentaire ont été moins importantes que prévues (CHF 70'367).

N14 L'économie nette involontaire résulte de mouvements de sens opposé. Du côté des économies, il faut relever principalement la sous-utilisation du budget réservé aux PRN (CHF 740'000), une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (CHF 282'059) en raison principalement d'un décalage dans l'engagement de personnel, ainsi qu'un montant pour les bourses et les aides à la publication de thèses moins élevé que prévu (CHF 113'714). Ces économies sont compensées par des dépassements (CHF 316'683) sur les cotisations et appuis ponctuels accordés et sur la subvention accordée à la fondation des Archives Piaget (CHF 93'252).

N15 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, ce résultat plus favorable est la conséquence de charges inférieures (CHF 6'075'703, soit 1.1 %), ainsi que de revenus supérieurs (KCHF 650'749, soit 0.1 %) aux prévisions budgétaires.

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	533'851'504	532'356'685	1'494'818
Éléments de réconciliation	- Imputations internes « État »	6'158'898	3'984'666	2'174'232
	+ FNS hors imputations internes	91'037'183	87'566'371	3'470'812
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	143'935'829	150'111'776	-6'175'947
	+ Apports entités consolidées après éliminations	7'844'821	3'932'414	3'912'407
	+ Part résultat mis en équivalence	590'973		590'973
Total hors imputations internes		771'101'412	769'982'580	1'118'832
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	771'101'412	769'982'580	1'118'832

3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2016	2015r
Avoirs en caisse	382'939	532'233
Avoirs bancaires	30'927'002	22'363'100
Liquidités et équivalents de liquidités	31'309'941	22'895'333

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage, de programme et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et l'État procède quotidiennement au remboursement net.

3.3.6 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), des dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université est encadrée par une charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 %.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2016. En parallèle des activités récurrentes, le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a entamé des travaux de refonte des chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires qui devraient se conclure au cours du premier semestre 2017. Il a exercé sa mission de surveillance au travers de deux séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires n'ont pas été réalisés en décembre 2016 en raison d'environnement très incertain suite aux élections américaines.

La politique de placement des portefeuilles de titres du Fonds général de l'Université est également encadrée par une charte de placement dont les principaux axes sont la préservation du capital et la production de plus-values composées de rendements fixes et de gains en capitaux dans un portefeuille balancé. La mise en œuvre de la politique de placement s'effectue dans le cadre d'une gestion active. La politique de rebalancement du benchmark s'opère sur une base quotidienne.

Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

2016	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	35'681'775	-	2'540'400	38'222'175	12%
Actions (CHF)	35'706'644	15'452'813	9'416'750	60'576'206	19%
Actions (monnaies étrangères)	54'327'271	14'768'733	10'388'031	79'484'035	25%
Obligations (CHF)	35'203'243	14'428'031	3'560'637	53'191'911	17%
Obligations (monnaies étrangères)	49'986'697	-	462'393	50'449'090	16%
Fonds Money Market	-	-	84'091	84'091	0%
Fonds alternatifs (CHF)	-	-	2'323'308	2'323'308	1%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	965'427	965'427	0%
Prêts (CHF)	28'000'000	4'500'000	4'378'835	36'878'835	11%
Titres détenus à des fins de transaction	238'905'630	49'149'576	34'119'872	322'175'077	100%
Couverture de change	482'425	-	19'475	501'900	
Placements financiers	239'388'055	49'149'576	34'139'347	322'676'977	

Pour le portefeuille de trésorerie, sachant que les opérations de restructuration pour se prémunir contre les effets des taux négatifs avaient réalisées, dans un contexte globalement similaire à 2015 pour cet horizon de placement, l'allocation par classe d'actifs et au sein de chaque classe d'actifs est restée inchangée. Le portefeuille n'a enregistré ni retrait, ni apport en provenance des liquidités de l'Université.

Pour le portefeuille des fonds universitaires, vu la courbe des taux d'intérêt marquée par des rendements obligataires toujours négatifs pour des échéances relativement moyennes à longues, vu l'évolution du couple « rendements versus risques encourus », l'Université a décidé, en juillet 2016, de vendre toutes ses obligations gouvernementales libellées en francs suisses (CHF 4'700'000) pour se protéger contre le risque d'une moins-value sur le capital et ses fonds « money market » (CHF 9'400'000) pour réduire les effets des taux négatifs. Elle a réinvesti dans des prêts à taux variables accordés à des entreprises de l'univers « high yield » (senior loans) pour un montant de CHF 9'000'000, dans des obligations des pays émergents pour un montant de CHF 2'200'000, ainsi que dans son portefeuille d'actions pour un montant de CHF 400'000. Le solde a été placé sur le compte postal (CHF 4'500'000) en attendant de trouver une affectation plus pérenne. Avec cette opération, le portefeuille a été rebalance.

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, vu la courbe des taux d'intérêt marquée par des rendements obligataires toujours négatifs pour des échéances relativement moyennes à longues, vu l'évolution du couple « rendements versus risques encourus » peu attractif pour les classes d'actifs de l'univers de placement, le Conseil de fondation a décidé de diversifier les classes d'actifs dans lesquelles le portefeuille est investi. L'opération a consisté en la vente d'une partie des fonds alternatifs libellés en francs suisses et à la mobilisation d'une partie des liquidités du portefeuille, y compris des fonds « money market » pour acheter des parts dans des placements immobiliers. Le portefeuille n'a enregistré ni retrait, ni apport, à l'exception du réinvestissement systématique des revenus financiers nets du portefeuille.

2015r	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	33'721'450	-	-	33'721'450	11%
Actions (CHF)	36'493'333	14'522'684	9'780'390	60'796'407	19%
Actions (monnaies étrangères)	53'946'539	14'496'273	10'415'524	78'858'335	25%
Obligations (CHF)	43'242'189	9'596'246	3'102'526	55'940'961	18%
Obligations (monnaies étrangères)	36'414'014	-	488'057	36'902'071	12%
Fonds Money Market	-	9'456'346	156'040	9'612'386	3%
Fonds alternatifs (CHF)	-	-	3'093'868	3'093'868	1%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)			1'639'059	1'639'059	1%
Prêts	28'000'000	-	4'438'495	32'438'495	10%
Titres détenus à des fins de transaction	231'817'525	48'071'549	33'113'959	313'003'033	100%
Couverture de change	-455'928	-	-290'203	-746'131	
Placements financiers	231'361'597	48'071'549	32'823'756	312'256'901	

L’Université détient des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d’entreprises américaines libellées en dollars américains. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Le Fonds général de l’Université détient également des instruments financiers dérivés sans qu’ils soient adossés formellement à des titres identifiés dans la mesure où le modèle de gestion du portefeuille est un modèle « actif ». Ces instruments financiers dérivés constituent les éléments d’une politique de couverture contre le risque de change vis-à-vis de l’euro.

Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée de CHF 3'452'273 en 2016 contre une perte nette réalisée de CHF 254'895 en 2015, ainsi qu’un gain latent de CHF 1'248'031 en 2016 contre une perte latente de CHF 489'181 en 2015. Ces opérations sont présentées dans la note « 3.3.34 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers ».

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2016	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	11'154'274	11'121'724	-32'550	39'286	-71'836	98'029
US Vanguard US GRA	38'877'375	38'864'973	-12'402	237'977	-250'378	384'396
Fonds Général	2'679'150	2'698'625	19'475	-	19'475	19'475
Total	52'710'799	52'685'322	-25'477	277'263	-302'739	501'900

Composés d’actions, d’obligations et de fonds de placements immobiliers libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l’Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l’Université en lien avec le risque de prix,

respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, sans prendre en considération les effets des instruments financiers dérivés de couverture, une variation de +/- 1 % du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net consolidé de l’Université de CHF 1'309'180 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimée en pourcentage, l’exposition au risque de change est de 0.41 % pour les portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1 % du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net consolidé de l’Université de CHF 3'226'770 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L’exposition au risque de cours est de CHF 2'393'881 pour le portefeuille de trésorerie, de CHF 491'496 pour le portefeuille des fonds universitaires et de CHF 341'393 pour le Fonds général de l’Université.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l’Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est, de par sa méthodologie, une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques, ainsi que des effets de réduction du risque de change liés aux instruments financiers dérivés de couverture. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l’Université et du Conseil de fondation du Fonds général de l’Université, ainsi que la capacité d’ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

3.3.7 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu’une entité reçoit d’un tiers une somme d’argent en contrepartie de la fourniture d’un bien ou d’un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu’un tiers octroie une somme d’argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Dans le cadre d’une opération immobilière concertée, l’Université a cédé une partie d’une parcelle située à Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l’acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Il est prévu que le solde soit versé dès que le projet aura été finalisé. Ceci devrait, selon toute vraisemblance, intervenir dans le courant de l’année 2017.

Dans le rapport financier 2015, les débiteurs avec contrepartie étaient présentés selon une typologie axée autour de grandes familles de débiteurs. Par souci de lisibilité, ils sont désormais catégorisés par type d’activité en miroir avec l’enregistrement des produits par nature de revenu. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2015 ont été retraitées.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2016	2015r
Fonds National Suisse	10'197'261	4'480'209
Clients externes Subventions	8'320'671	11'186'673
Provisions débiteurs douteux	-753'074	-563'873
Débiteurs Subventions	17'764'858	15'103'009
Débiteurs médecine dentaire	1'693'802	1'391'288
Provisions débiteurs douteux médecine dentaire	-133'164	-113'429
<i>sous-total Médecine dentaire</i>	<i>1'560'638</i>	<i>1'277'859</i>
Clients externes Mandats/Prestations	7'524'841	10'273'517
Provisions débiteurs douteux	-52'078	-180'602
<i>sous-total Clients Externes Mandats/Prestations</i>	<i>7'472'763</i>	<i>10'092'915</i>
Débiteurs Mandats/Prestations	9'033'401	11'370'774
SSR	-	598'786
Fondation immobilière (Ville de Carouge)	2'845'000	2'845'000
Autres débiteurs	2'845'000	3'443'786
Débiteurs avec contrepartie	29'643'260	29'917'569

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit environ 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice n, elle est provisionnée à un taux de 50 % (constitution). Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice n+1, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 % (ajustement). La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2 (ajustement). Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée en fonction de son taux de provisionnement.

Pour les débiteurs « Subventions » et « Mandats / Prestations », la politique de provisionnement suit également une approche systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10'000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non-recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteur douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, il revient au service juridique de juger de la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2016 et 2015.

		2016	2015r
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	100'000	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	189'201	163'873
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	189'201	163'873
	Sous-total	289'201	163'873
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	49'898	230'544
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	19'735	8'844
	<i>Utilisation</i>	-45'164	-87'023
	<i>Constitution / Ajustement</i>	64'900	95'867
	Sous-total	69'633	239'389
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	779'825	302
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-128'524	-
	<i>Utilisation</i>	-141'215	
	<i>Constitution / Ajustement</i>	12'692	
	Sous-total	651'301	302
Pertes sur débiteurs		1'010'135	403'564

Faits marquants relatifs à l'évolution des provisions pour débiteurs douteux :

L'Université a participé à un programme de recherche financé par l'Union européenne dont la coordination a été confiée à une entreprise à raison individuelle. Bien que le coordinateur ait obtenu la dernière tranche de financement, il n'a pas versé les parts dévolues aux différents partenaires. Pour l'Université, le montant attendu s'élève à environ €640'000. Les institutions concernées ont entrepris une procédure à l'encontre du coordinateur. En février 2015, le Tribunal de première instance a rendu son jugement de faillite à l'encontre de cette entreprise dans laquelle l'Université a produit une créance de CHF 842'219. L'Université estime improbable que le montant dû soit honoré par le coordinateur à partir de la masse en faillite. Compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS, la provision pour débiteurs douteux constituée dans le cadre de l'exercice comptable 2014 et ajustée dans les comptes 2015, est portée à hauteur de la totalité de la somme due, soit CHF 753'074, avec un impact sur les comptes 2016 de CHF 189'201. Elle est présentée dans la rubrique « Fonds de recherche ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société pour un montant de CHF 155'602. Dans le cadre d'une convention, elle réclame un montant de CHF 39'386 correspondant aux dépenses encore encourues et accepte de réaliser un abandon de créance (CHF 116'215). En 2014, une provision pour débiteurs douteux a été constituée (CHF 155'602). La provision est utilisée partiellement à hauteur de l'abandon de créance. Cette opération est présentée dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Dans le cadre d'une convention entre l'Université et IHEID relative aux prestations fournies aux étudiants IHEID (activités sportives, culturelles, santé, conseil psychologique, emploi et logement), l'Université a facturé un montant forfaitaire par étudiant pour les années 2014 et 2015. Ces factures ont été contestées par IHEID. Dans le cadre de négociations entre les institutions portant sur l'ensemble des relations, le Rectorat a décidé de procéder à un abandon de créances (CHF 637'518). Aucune provision pour débiteurs douteux n'avait été constituée. Cette opération est présentée dans la rubrique « Mandat / Prestations »

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2016	2015r
Solde dû sur indemnité cantonale	9'632'104	25'475'779
Débiteurs subventions cantonales	9'632'104	25'475'779
Impôts anticipés	587'965	500'925
Avances, garanties loyers, acomptes fournisseurs	3'482'288	296'840
Autres débiteurs	4'070'253	797'764
Débiteurs sans contrepartie	13'702'357	26'273'544

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 43'345'617 au 31 décembre 2016 contre CHF 56'191'113 au 31 décembre 2015.

3.3.8 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2016	2015r
Charges payées d'avance	8'566'301	7'859'027
Produits à recevoir	896'847	540'259
Actifs transitoires	9'463'148	8'399'286

3.3.9 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2016	2015
Fournitures	20'000	20'000
Mobilier	18'000	10'000
Ateliers d'impression	95'000	90'000
Matériel chimique, biostock et gaz	137'380	130'860
Ateliers de mécanique	117'400	111'800
Fournitures d'animalerie	65'000	59'000
Matériel dentaire	185'000	150'000
Stocks	637'780	571'660

3.3.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochement » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. Propriété du Fonds général de l'Université, la SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée en 1986.

Quant aux immeubles en nom, l'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de CHF 6'010'000. Détenue en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation en 2016). L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant à l'échéance du droit de superficie.

Situé à Genève, dans le quartier de Champel, un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université dans lequel un locataire possède un bail à loyer. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en novembre 2014. La valeur du bien est estimée dans une fourchette de prix allant de CHF 760'000 à CHF 800'000 par un expert indépendant, estimation inférieure à la valeur intrinsèque du fait que l'objet n'est pas libre de tout bail. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilisera le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs et visiteurs de la Faculté de Médecine. Enfin, l'Université a

entrepris les démarches permettant d'envisager la vente de l'appartement ce qui nécessite préalablement d'avoir l'aval formel du représentant du légataire.

Le Fonds général de l'Université possède sept immeubles en nom. Il s'agit des immeubles suivants situés : au chemin des Coquelicots acquis en 1984 pour la somme de CHF 1'700'000, au Crêts de Champel construit en 1990 pour un montant de CHF 14'200'000, à la rue de l'Encyclopédie acquis en 1953 pour la somme de CHF 348'500, à la place Versonnex acquis en 2002 pour la somme de CHF 5'000'000, au Quai Gustave-Ador reçu en legs en 1982, à la rue de Lausanne reçu en legs en 1982 et à l'avenue Dumas reçu en legs en 1982.

Enfin, la parcelle de « Rnchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant en décembre 2009. L'Université a cédé une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logements en faveur des étudiants universitaires. La vente est intervenue en 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Le solde sera versé ultérieurement dès que le projet aura été finalisé et que, par conséquent, les surfaces exactes à céder auront été définies par les parties intéressées. Quant au reste de la parcelle d'un montant de CHF 25'155'000, l'Université en garde la propriété. Ce montant est présenté dans les actifs immobilisés.

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université :

2016		Valeur brute			Exploitation						Rendement net
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges		
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	5'620'000	180'000	5'800'000	290'520	73'888	32'336	57'529	163'753	2%	
	SI Pictet-de-Rochemont	9'850'000	330'000	10'180'000	492'522	180'909	-	85'555	266'464	2%	
	SI Radiosa	14'010'000	660'000	14'670'000	664'596	130'934	17'838	195'662	344'434	2%	
	SI Saint-Julien	2'890'000	70'000	2'960'000	211'036	101'767	9'648	-18'635	92'780	4%	
	SI 31-Décembre	9'970'000	400'000	10'370'000	478'965	223'555	28'318	88'886	340'760	1%	
	SI Les Vignes Moillebeau	6'650'000	60'000	6'710'000	357'492	130'631	41'336	51'960	223'927	2%	
Total		48'990'000	1'700'000	50'690'000	2'495'131	841'684	129'476	460'957	1'432'117	2%	
Immeubles en nom	Les Lattes 1	11'210'000	10'000	11'220'000	614'312	169'378	29'181	20'409	218'968	4%	
	Rue de Candolle	704'000	22'000	726'000	1'250	-	-	-	-	0%	
	Appartement Champel	780'000	-	780'000	16'009	6'149	-	1'170	7'319	1%	
	Crêt-de-Champel 41-43	25'050'000	450'000	25'500'000	1'227'759	398'994	189'695	34'624	623'313	2%	
	Coquelicots 13	6'290'000	180'000	6'470'000	375'766	97'248	23'527	10'099	130'875	4%	
	Versonnex 15	6'860'000	300'000	7'160'000	336'756	53'244	3'213	9'410	65'867	4%	
	Encyclopédie 4	6'490'000	290'000	6'780'000	357'918	106'240	15'423	9'911	131'574	3%	
	Gustave Ador 62	1'850'000	-	1'850'000	20'000	23'335	-	709	24'044	0%	
	Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	1'700'000	33'600	7'439	-	884	8'322	1%	
	Av. Dumas 41	380'000	-	380'000	10'104	3'031	-	200	3'232	2%	
Total		61'314'001	1'252'000	62'566'001	2'993'474	865'058	261'039	87'416	1'213'513	3%	
Terrains	Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-	
	Total	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-	
Immeubles de placement		135'459'001	2'952'000	138'411'001	5'488'605	1'706'742	390'516	548'373	2'645'630		

Le portefeuille des immeubles de placement est soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, une analyse de sensibilité a été réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base. L'intervalle a été défini en fonction de la variation annuelle maximale enregistrée depuis 2004. Les résultats du test de sensibilité mettent en évidence un impact « théorique » sur le résultat net consolidé de l'Université de CHF 6'470'000 (à la baisse) lorsque le taux d'actualisation est augmenté et de CHF 7'390'000 (à la hausse) lorsque le taux d'actualisation est diminué, toutes choses étant égales par ailleurs.

2015r		Valeur brute			Exploitation						Rendement net
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges		
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	5'300'000	320'000	5'620'000	284'672	124'636	33'090	108'901	266'627	0%	
	SI Pictet-de-Rochemont	9'520'000	330'000	9'850'000	483'702	312'673	-14	134'070	446'729	0%	
	SI Radiosa	12'520'000	1'490'000	14'010'000	659'226	105'724	18'160	507'785	631'669	0%	
	SI Saint-Julien	2'680'000	210'000	2'890'000	201'592	142'682	9'650	68'788	221'120	-1%	
	SI 31-Décembre	9'060'000	910'000	9'970'000	473'988	116'690	48'759	308'161	473'610	0%	
	SI Les Vignes Moillebeau	6'640'000	10'000	6'650'000	357'022	80'207	42'438	64'482	187'126	3%	
Total		45'720'000	3'270'000	48'990'000	2'460'202	882'611	152'083	1'192'187	2'226'881	0%	
Immeubles en nom	Les Lattes 1	10'600'000	610'000	11'210'000	608'786	184'682	30'439	18'046	233'166	3%	
	Rue de Candolle	704'000	-	704'000	-	-	-	-	-	-	
	Appartement Champel	780'000	-	780'000	17'761	7'339	-	-	7'339	1%	
	Crêt-de-Champel 41-43	24'730'000	320'000	25'050'000	1'207'544	306'439	191'701	41'625	539'765	3%	
	Coquelicots 13	6'150'000	140'000	6'290'000	373'884	81'259	23'803	12'142	117'204	4%	
	Versonnex 15	6'620'000	240'000	6'860'000	330'682	115'321	3'905	11'313	130'539	3%	
	Encyclopédie 4	6'460'000	30'000	6'490'000	348'998	82'689	15'381	11'916	109'986	4%	
	Gustave Ador 62	3'000'000	-1'150'000	1'850'000	-	12'054	-	852	12'906	-1%	
	Rue de Lausanne 121-123	1'850'000	-150'000	1'700'000	39'726	11'402	-	1'062	12'464	2%	
Av. Dumas 41		360'000	20'000	380'000	10'104	3'859	-	241	4'100	2%	
Total		61'254'001	60'000	61'314'001	2'937'484	805'044	265'229	97'196	1'167'468	3%	
Terrains	Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-	
	Total	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-	
Immeubles de placement		132'129'001	3'330'000	135'459'001	5'397'686	1'687'655	417'311	1'289'383	3'394'350		

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2016 et 2015.

		2016			2015r		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'066'340	3'463	1'069'803	988'781	77'558	1'066'340
	SI Pictet-de-Rochemont	2'191'968	9'278	2'201'246	2'100'262	91'706	2'191'968
	SI Radiosa	2'754'472	70'011	2'824'484	2'377'369	377'103	2'754'472
	SI Saint-Julien	587'687	-43'622	544'064	531'975	55'711	587'687
	SI 31-Décembre	2'008'288	31'959	2'040'247	1'776'246	232'043	2'008'288
	SI Les Vignes Moillebeau	278'263	3'947	282'210	275'839	2'424	278'263
Impôts différés		8'887'017	75'035	8'962'053	8'050'472	836'545	8'887'017

3.3.11 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans situé au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement pour un montant total de CHF 45'094'518. La remise des clés du bâtiment « Carl-Vogt » est intervenue en mai 2015 et le décompte final été validé en décembre 2015. Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2016	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	- Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Gros oeuvre	15'357'900	-8'713	-	15'349'187	-198'548	-340'275	-	-538'823	15'159'352	14'810'365
Équipements	11'784'711	-	-	11'784'711	-274'977	-471'388	-	-746'365	11'509'734	11'038'346
Aménagements	8'239'494	-	-	8'239'494	-183'816	-315'113	-	-498'928	8'055'678	7'740'566
Autres	9'712'413	-	-	9'712'413	-183'204	-314'064	-	-497'267	9'529'209	9'215'146
TOTAL	45'094'518	-8'713		45'085'805	-840'544	-1'440'839		-2'281'383	44'253'974	42'804'422

2015	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	-	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Gros oeuvre	-	15'357'900	-	15'357'900	-	-198'548	-	-198'548	-	15'159'352
Équipements	-	11'784'711	-	11'784'711	-	-274'977	-	-274'977	-	11'509'734
Aménagements	-	8'239'494	-	8'239'494	-	-183'816	-	-183'816	-	8'055'678
Autres	-	9'712'413	-	9'712'413	-	-183'204	-	-183'204	-	9'529'209
TOTAL		45'094'518		45'094'518		-840'544		-840'544		44'253'974

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 9), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1'281'381'627 en 2015 contre CHF 1'206'410'518 en 2014. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable des bâtiments s'élevait à CHF 790'384'231 en 2015 contre CHF 741'064'261 en 2014. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 472'136'710 en 2015 contre CHF 473'780'327 en 2014.

3.3.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

2016	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette		
	Solde au 01.01.2016	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2016	Solde au 01.01.2016	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2016	Solde au 01.01.2016	Solde au 31.12.2016	
	a	b	c	d=a+b+c	e	-	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h	
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	247'689'078	17'846'789	-7'364'614	258'171'254	-211'599'505	-14'374'235	7'326'022	-218'647'718	36'089'573	39'523'535
	Matériel informatique	49'642'474	6'141'993	-5'518'982	50'265'485	-37'985'207	-6'714'120	5'505'698	-39'193'629	11'657'267	11'071'856
	Aménagement	7'374'539	827'782	-	8'202'321	-1'857'129	-672'263	-	-2'529'392	5'517'411	5'672'929
	Bâtiments divers	-	1'228'734	-	1'228'734	-	-122'873	-	-122'873	-	1'105'861
	Matériel et Mobilier	46'559'872	6'614'161	-4'907'400	48'266'633	-34'487'322	-4'583'562	4'907'208	-34'163'676	12'072'550	14'102'957
	Total	351'265'963	32'659'459	-17'790'995	366'134'427	-285'929'163	-26'467'054	17'738'928	-294'657'289	65'336'800	71'477'138
Immobilisations incorporelles		18'049'244	1'395'628	-278'886	19'165'986	-8'055'931	-3'889'504	278'886	-11'666'549	9'993'313	7'499'437
Immobilisations en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadmos I+II		2'123'432	-	-	2'123'432	-1'592'574	-530'858	-	-2'123'432	530'858	-
TOTAL		371'438'639	34'055'087	-18'069'881	387'423'845	-295'577'668	-30'887'416	18'017'814	-308'447'270	75'860'971	78'976'575

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques de CADMOS ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution totale

de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est échelonné jusqu'en 2016. Le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'élève à CHF 374'508 en 2016 contre CHF 425'000 en 2015. Le solde à payer est enregistré dans les autres créanciers avec contrepartie. CADMOS II a été mis en service et son exploitation « scientifique » a démarré en janvier 2013.

2015	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	245'126'126	13'584'861	-11'021'910	247'689'078	-207'386'526	-15'163'813	10'950'834	-211'599'505	37'739'601	36'089'573
Matériel informatique	59'781'315	7'011'786	-17'150'627	49'642'474	-48'855'119	-6'261'015	17'130'927	-37'985'208	10'926'195	11'657'266
Aménagement	5'241'695	2'133'737	-893	7'374'539	-1'265'838	-591'402	112	-1'857'128	3'975'857	5'517'411
Matériel et Mobilier	50'343'878	3'188'396	-6'972'403	46'559'872	-36'804'614	-4'649'555	6'966'847	-34'487'322	13'539'264	12'072'550
Total	360'493'014	25'918'781	-35'145'832	351'265'963	-294'312'097	-26'665'785	35'048'719	-285'929'162	66'180'918	65'336'800
Immobilisations incorporelles	16'991'083	1'626'223	-568'062	18'049'244	-4'736'075	-3'888'851	568'995	-8'055'932	12'255'008	9'993'312
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadmos I+II	2'123'432	-	-	2'123'432	-1'061'716	-530'858	-	-1'592'574	1'061'716	530'858
TOTAL	379'607'529	27'545'004	-35'713'894	371'438'639	-300'109'888	-31'085'494	35'617'714	-295'577'668	79'497'641	75'860'971

3.3.13 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2016	2015
Solde au 01.01	-45'941'822	-52'655'222
Utilisation de la subvention	18'860'626	19'782'138
Nouvelle subvention d'investissement	-21'404'734	-13'068'738
Solde au 31.12	-48'485'930	-45'941'822

3.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement des prises de participation dans des entreprises commercialisant les résultats de la recherche de l'Université (spin-off), des capitaux

de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Geneva Wealth Institute), des garanties-loyers, ainsi que la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un vice-recteur. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation au 31 décembre 2016 :

	<i>Parts (%)</i>	2016	2015r
IdQuantique SA	0.8%	8'252	8'252
NovImmune SA	0.2%	9'100	9'100
Nano Bridging Molecules SA	1.3%	-	-
Arisgen SA	1.0%	-	-
Geneva bioinformatics SA	6.7%	20'365	20'365
GenKyoTex SA	0.3%	-	-
PVsyst SA	9.1%	110'000	110'000
Neurix SA	1.0%	-	-
Bard1 Life Sciences Limited	1.9%	157'127	134'456
Stemergie Biotechnology SA	2.2%	-	-
Sous-total Participations dans spin-offs		304'843	282'173
Capitaux de dotation fondation		95'000	75'000
Divers		85'731	85'723
Mise en équivalence « Fonds général consolidé »	38%	2'401'027	2'378'221
Mise en équivalence « Campus Biotech Geneva »	50%	8'080'390	7'512'223
Autres actifs financiers		10'966'992	10'333'340

3.3.15 Créditeurs

	2016	2015
Fournisseurs	13'370'462	9'378'454
Conférenciers	298'523	383'340
Autres	2'641'676	2'249'514
Solde vacances collaborateurs	5'836'417	6'288'154
Heures supplémentaires collaborateurs	803'637	818'382
Pont-AVS part à court terme	1'170'352	1'528'994
Créditeurs avec contrepartie - part à court terme	24'121'068	20'646'839
Pont-AVS part à long terme	963'837	1'277'697
Créditeurs avec contrepartie - part à long terme	963'837	1'277'697
Créditeurs avec contrepartie	25'084'905	21'924'536

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la créance est ajustée. L'octroi d'un pont AVS induit une charge de CHF 979'895 en 2016 contre CHF 243'835 en 2015. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 1'652'397 en 2016 contre CHF 2'396'126 en 2015. Enfin, aucun ajustement/dissolution de créance n'a été enregistré en 2016.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 71.10 en 2016 contre CHF 70.80 en 2015) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.20 en 2016 contre CHF 61.50 en 2015). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est globalement à la baisse (diminution de 7600 heures) de même que celui relatif aux heures supplémentaires (diminution de 405 heures). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire. A fin 2016, l'engagement pour les soldes vacances a été réduit de CHF 451'737 et celui relatif aux heures supplémentaires réduit de CHF 14'745.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2016	2015r
Impôts	73'294.61	129'516
TVA sur chiffre d'affaires	670'312	421'580
Garanties (trousses, magasin central, sports)	286'950	332'737
Créanciers sans contrepartie	1'030'556	883'833

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 26'115'461 au 31 décembre 2016 contre CHF 22'808'369 au 31 décembre 2015.

3.3.16 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2016	2015r
Produits constatés d'avance	1'719'739	2'496'490
Charges à payer	2'030'581	2'344'954
Passifs transitoires	3'750'320	4'841'444

Depuis la création de la CPEG, la promotion d'un collaborateur enclenche un processus de rappels de cotisations mais entièrement à la charge du collaborateur concerné. Cela implique que, du côté de l'employeur, pour les promotions intervenues en 2016, aucune charge n'est enregistrée dans le compte d'exploitation.

3.3.17 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 819 recherches sont en cours et 672 postes EPT ont été utilisés en 2016. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le chercheur.

Pour les fonds de l'Union européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 à 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le chercheur. À fin 2016, l'Université est l'hôte de 119 projets européens contre 114 projets à fin 2015. 30 projets ont été clôturés et 35 nouveaux projets « Horizon 2020 » ont démarré au cours de l'année 2016.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 788 postes EPT ont été financés par les fonds de tiers en 2016.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2016, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 2'293'837 contre CHF 3'416'414 en 2015.

	2016	2015
Fonds National Suisse	92'086'476	79'162'250
Fonds de l'Union européenne	14'502'861	15'360'563
Autres Fonds de tiers	70'706'043	70'842'691
Fonds affectés à la recherche	177'295'380	165'365'504

3.3.18 Emprunts hypothécaires

La structure des emprunts est la suivante :

2016		Valeur emprunts			Structure emprunts					
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'066'400	-24'800	1'041'600	24'800	1'016'800	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-				
	SI Radiosa	885'000	-18'000	867'000	18'000	849'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-19'500	1'280'500	26'000	1'254'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
	SI Les Vignes Moillebeau	1'712'900	-50'000	1'662'900	50'000	1'612'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Total		5'350'300	-112'300	5'238'000	118'800	5'119'200				
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'544'400	-70'200	1'474'200	70'200	1'404'000	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-				
	Appartement Champel	-	-	-	-	-				
	Crêt-de-Champel 41-43	6'697'250	-89'000	6'608'250	6'608'250	-	Fixe	2.80%	27.02.2009	27.02.2017
	Coquelicots 13	831'000	-12'000	819'000	819'000	-	Fixe	2.80%	27.02.2009	27.02.2017
	Versonnex 15	189'000	-3'500	185'500	3'500	182'000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
	Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
	Gustave Ador 62	-	-	-	-	-				
	Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-				
	Av. Dumas 41	-	-	-	-	-				
Total		10'081'650	-174'700	9'906'950	7'500'950	2'406'000				
Emprunts hypothécaires		15'431'950	-287'000	15'144'950	7'619'750	7'525'200				

L'Université a procédé en 2016 au renouvellement de l'emprunt hypothécaire d'une de ses sociétés immobilières. Ainsi, la SI « Rue du 31 décembre » bénéficie de conditions plus favorables en termes de taux hypothécaire (diminution de 215 points de base). Le Fonds général de l'Université n'a procédé à aucun renouvellement d'emprunts hypothécaires. À relever que, selon les échéances, les emprunts relatifs aux immeubles en nom « Coquelicots 13 » et « Crêts de Champel 41-43 » doivent être renouvelés dans le courant de l'année 2017. De ce fait, ils sont présentés dans la rubrique « part à court terme » au 31 décembre 2016.

Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédefinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

2015r		Valeur emprunts			Structure emprunts					
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'091'200	-24'800	1'066'400	24'800	1'041'600	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-				
	SI Radiosa	903'000	-18'000	885'000	18'000	867'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	1'300'000	-	Fixe	3.70%	31.03.2008	31.03.2016
	SI Les Vignes Moillebeau	1'762'900	-50'000	1'712'900	50'000	1'662'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Total		5'443'100	-92'800	5'350'300	1'392'800	3'957'500				
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'614'600	-70'200	1'544'400	70'200	1'474'200	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-				
	Appartement Champel	-	-	-	-	-				
	Crêt-de-Champel 41-43	6'786'250	-89'000	6'697'250	89'000	6'608'250	Fixe	2.80%	27.02.2009	27.02.2017
	Coquelicots 13	843'000	-12'000	831'000	12'000	819'000	Fixe	2.80%	27.02.2009	27.02.2017
	Versonnex 15	192'500	-3'500	189'000	3'500	185'500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
	Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
	Gustave Ador 62	-	-	-	-	-				
	Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-				
	Av. Dumas 41	-	-	-	-	-				
Total		10'256'350	-174'700	10'081'650	174'700	9'906'950				
Emprunts hypothécaires		15'699'450	-267'500	15'431'950	1'567'500	13'864'450				

3.3.19 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2016 :

2016		Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme		264'309	-	-5'810		258'500
Provisions - part à court-terme		264'309	-	-5'810	-	258'500
Rachats CPEG part à long terme		748'824	45'253	-258'146		535'931
Litiges		185'500	286'484	-	-111'000	360'984
Provisions - part à long-terme		934'324	331'737	-258'146	-111'000	896'915
Provisions		1'198'633	331'737	-263'955	-111'000	1'155'415

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 45'253 en 2016 contre 255'978 en 2015 dans le compte d'exploitation. L'Université a versé CHF 263'955 à la CPEG.

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- La commune du Grand-Saconnex a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'950. À deux reprises, la Cour de justice a jugé irrecevable l'appel en cause du Pool POM. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013 pour la somme du litige avec un intérêt de 5 % dès le 11 mars 2009. Les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges n'étant pas remplies; l'Université n'a pas constitué de provision.
- Dans le cadre de la nomination à un poste de professeur, une candidate non retenue réclame une indemnité de CHF 1'269'499 équivalent à trois mois de salaire d'un professeur assistant, auxquels s'ajoutent son manque à gagner, évalué sur l'ensemble de sa carrière, au tort moral qu'elle estime avoir subi et aux frais d'avocat. Condamnée en première instance, l'Université a déposé un recours au Tribunal fédéral en décembre 2016. Il est probable que l'Université soit condamnée à verser trois mois de salaire et à assumer les frais de justice. Ce cas a été déclaré à l'assureur de l'Université qui prendra ce risque en charge. En conséquence, la provision de CHF 80'000 a été dissoute en 2016.
- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs sont pendents en justice. Si la Chambre administrative de la Cour de justice devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens collaborateurs. En fonction des cas, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 360'984. À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2015, un cas de contestation de licenciement a été tranché par la Chambre administrative de la Cour de justice en faveur de l'Université. La provision a été dissoute à hauteur du risque provisionné (CHF 30'000). Un nouveau cas de contestation de licenciement a été ouvert devant la Chambre administrative avec des prétentions d'indemnisation équivalente à 24 mois du dernier traitement brut. La cause a été gardée à juger en juillet 2016. Il est probable que l'Université soit condamnée et refuse la réintégration de l'ancien collaborateur. En conséquence, une provision a été constituée à hauteur des prétentions du plaignant (CHF 286'484). Pour les autres cas de contestation, aucune évolution n'a été enregistrée au cours de l'année 2016.
- Un ancien collaborateur conteste la non-prolongation de son mandat devant la Chambre administrative. La cause a été gardée à juger. L'Université estime que la probabilité d'être condamnée est plus improbable que probable. Aucune provision pour risque et charges n'a été constituée.
- Deux cas de litige avec des étudiants invoquant un préjudice consécutif à un refus d'admission, respectivement à l'exclusion du programme de formation sont pendents en justice. Évaluant le

risque d'être condamné comme étant improbable, ayant réintégré les deux étudiants concernés, l'Université n'a constitué aucune provision pour risque et charge.

- Dans le cadre des activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, un litige pour dommage a fait l'objet d'un besoin de provision de CHF 10'000, inchangé par rapport à 2015. Un autre litige a été déclaré par une patiente sans préciser le montant de ses prétentions. Dans ce dernier cas, l'assureur de l'Université devrait couvrir les charges liées à l'indemnisation de la patiente. Aucun besoin de provision n'est anticipé.

2015	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	221'729	43'487	-907	-	264'309
Provisions - part à court-terme	221'729	43'487	-907	-	264'309
Rachats CPEG part à long terme	765'347	212'492	-229'015	-	748'824
Litiges	257'500	-	-	-72'000	185'500
Provisions - part à long-terme	1'022'847	212'492	-229'015	-72'000	934'324
Provisions	1'244'576	255'979	-229'922	-72'000	1'198'633

3.3.20 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre du projet de COB entre l'État et l'Université pour les années 2016 à 2019, en cours d'examen au Grand Conseil, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (art.13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais en incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et comptabilisée comme une dette vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité annuelle et va en

diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

Le projet de COB 2016 / 2019 établit les règles de traitement du résultat net « Budget État » (art.14). Ce dernier est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves :

	2016	2015
Résultat État avant répartition	1'993'091	2'201'681
Rétrocession bénéfice (25 %)	498'273	550'420
Résultat net État	1'494'818	1'651'261
Résultat net État attribué au FID	896'891	990'756
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	597'927	660'504

3.3.21 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2016	2015
Solde au 01.01	5'681'000	5'130'579
Restitution selon COB 2012 / 2015	-5'681'000	
Rétrocession bénéfice (25 %)	498'273	550'420
Solde au 31.12	498'273	5'681'000

3.3.22 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2016	2015
Solde au 01.01	6'817'199	6'156'695
Résultat net État	1'494'818	1'651'261
Affectation totale au FID	-7'714'090	-990'756
<i>Affectation annuelle</i>	-896'891	-990'756
<i>Affectation au terme de la COB</i>	-6'817'199	-
Solde au 31.12	597'927	6'817'199
Variation annuelle	-6'219'272	660'504

L'année 2015 est marquée par la fin d'une période quadriennale de la COB. Selon le règlement sur les finances de l'Université (art.13), le solde de la réserve « Part subvention non dépensée » est intégralement attribué à la réserve pour le FID au début de l'année 2016.

3.3.23 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2016	2015
Solde au 01.01	8'828'917	16'516'417
Utilisation annuelle	-9'983'995	-8'678'257
Attribution totale	8'520'995	990'756
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	896'891	990'756
<i>Attribution au terme de la COB</i>	6'817'199	-
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	806'905	-
Solde au 31.12	7'365'916	8'828'917
Variation annuelle	-1'463'000	-7'687'500

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID. Ce dispositif a été appliqué en début 2016 pour un montant de CHF 6'817'199.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, stipulant que les fonds propres affectés de l'Université n'étant pas utilisés durant une période de trois ans, sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31 décembre 2016 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Pour ces derniers uniquement, une analyse complémentaire sur le calendrier des versements reçus a été réalisée afin d'exclure du transfert des montants ayant été obtenus au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Sur cette base, le solde des fonds propres affectés à transférer au FID s'élève à CHF 806'905.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2016, des moyens FID d'un montant brut de CHF 10'185'899 ont été alloués selon la typologie suivante :

- « Axe Innovation » pour un montant total de CHF 24'836 par le soutien à des initiatives dans le domaine éthique théologique et tutorat par pairs.
- « Axe Encadrement » pour un montant de CHF 1'312'278 par le soutien au programme interfacultaire psycholinguistique, au Master en théologie et au « Global Studies Institute ».
- « Axe Projets » pour un montant de CHF 2'409'592. Les projets sont les suivants : les contributions institutionnelles aux Pôles nationaux de recherche (PRN), le soutien à la maison des langues et à la stratégie numérique de l'Université, le financement du Centre de créativité de Genève, l'aide aux projets de Bio-Mondes de Bio-scope, de « Digital Humanities », d'accueil des nouveaux professeurs « Welcome Center », du Bureau d'information « petite enfance » universitaire, de « In-Zone », de « Langage et communication », de « SEED » et de « Geneva Global ».
- Soutiens ponctuels aux facultés pour un montant de CHF 1'243'651 dans les facultés des Sciences, de Médecine, de Lettres, des Sciences de la société, du Droit et de Psychologie et sciences de l'éducation.
- Soutiens ponctuels aux centres interfacultaires pour un montant de CHF 855'385 au « Global Studies Institute », au Centre universitaire informatique, aux centres interfacultaires en bioéthique et sciences humaines, en neurosciences, en sciences de l'environnement, ainsi qu'à l'institut de formation des enseignants.
- Soutiens ponctuels aux divisions et services du Rectorat pour un montant de CHF 4'340'158, notamment au développement du pôle d'évaluation des enseignements, aux systèmes d'informations institutionnelles (développement, maintenance et exploitation) et aux services du Rectorat.

3.3.24 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Selon les volontés du donateur, une charte réglemente la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 126 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université.

	2016	2015r
Solde au 01.01	130'066'255	126'352'672
Attribution annuelle	11'652'963	11'924'528
Utilisation annuelle	-6'653'507	-7'537'540
Imputations internes	-499'529	-673'404
Solde au 31.12	134'566'182	130'066'255
Variation annuelle	4'499'927	3'713'584

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1'057 autres fonds propres affectés. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2016	2015
Solde au 01.01	101'163'673	110'333'355
Attribution annuelle	24'070'896	26'843'380
Utilisation annuelle	-38'556'911	-55'518'713
Imputations internes	13'886'717	19'505'651
Solde au 31.12	100'564'374	101'163'673
Variation annuelle	-599'299	-9'169'682

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report « fonds État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 6 autres fonds propres libres au sein de l'Université et 9 au Fonds général de l'Université. Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2016	2015r
Solde au 01.01	149'189'796	140'111'752
Résultat annuel	-375'987	-5'056'312
Mouvements annuels	5'276'461	14'134'356
<i>Attribution annuelle</i>	17'032'308	34'696'205
<i>Utilisation annuelle</i>	-10'049'840	-15'056'211
<i>Imputations internes</i>	-1'706'007	-5'505'638
Solde au 31.12	154'090'271	149'189'796
Variation annuelle	4'900'474	9'078'043

3.3.25 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques, les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2016	2015
Allocations fédérales pour la recherche	127'511'588	122'157'319
Subvention fédérale de base	96'123'377	94'493'726
Subventions de la Confédération	223'634'965	216'651'045

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des

annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les éventuels transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles de Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants genevois inscrits dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier, à l'Université de Genève, l'École de pharmacie Genève / Lausanne. Le canton de Vaud octroie une subvention annuelle de fonctionnement, selon une convention expirant en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir note « 3.2.15 Subventions »).

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université :

	2016	2015
Indemnité État	343'686'829	338'147'404
Rétrocession bénéfice (25 %)	-498'273	-550'420
Autres allocations État	638'924	620'325
Subventions État	343'827'480	338'217'309
Accord intercantonal universitaire	34'053'996	32'876'264
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'004'976	5'075'407
Autres allocations	382'745	275'000
Subventions autres cantons	39'441'717	38'226'671
Produits différés subventions d'investissement	18'860'626	19'782'138
Subventions cantonales	402'129'823	396'226'118

L'augmentation de l'indemnité cantonale est à mettre en relation avec les transferts d'activités et de charges avec l'État et les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ainsi qu'avec la mise en exploitation du bâtiment CMU 5 / 6 (première tranche).

La catégorie des « autres subventions et dons » comprennent un nombre très important de bailleurs. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2016, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix bailleurs / donateurs les plus importants sont la Fondation Louis Jeantet, la Fondation privée des HUG, la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation « Cansearch », la Fondation Schmidheiny, la Fondation « Bill and Melinda Gates », la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation pour recherches médicales et la Ligue genevoise contre le cancer. À relever qu'en termes de valeur, cette liste de bailleurs représente environ 86 % de l'échantillon des bailleurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre 53 % des montants encaissés en 2016.

Au total, par type de bailleurs, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2016 et 2015.

	2016	2015
Subventions de la Confédération	223'634'965	216'651'045
Subventions État	343'827'480	338'217'309
Subventions autres cantons	39'441'717	38'226'671
Subvention de la Communauté européenne	17'283'371	29'083'570
Autres subventions et dons	31'380'470	22'095'653
Total subventions monétaires	655'568'003	644'274'248
Produits différés de subventions d'investissement	18'860'626	19'782'138
Subventions reçues	674'428'628	664'056'385

3.3.26 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que les taxes auditeurs. Les taxes universitaires au cours des exercices 2016 et 2015 s'élèvent à :

	2016	2015
Taxes d'encadrement	9'751'024	9'362'060
Taxes fixes	2'000'830	1'966'900
Taxes auditeurs	48'050	39'500
Taxes universitaires	11'799'904	11'368'460

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2016 par rapport à 2015. Le montant des taxes universitaires s'élèvent à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sociales et des associations d'étudiants et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève.

Pour mémoire, deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants sont exonérés de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est de 27 % en 2016 contre de 29 % en 2015. La variation s'explique par une baisse des exonérations au motif statutaire légèrement compensée par une hausse des exonérations au motif socio-économique. À relever qu'en principe, tous les étudiants s'acquittent de leurs taxes fixes.

Dans le rapport financier 2015, la participation HES et IHEID pour les prestations délivrées à leurs étudiants, notamment des bourses, des activités culturelles et sportives, étaient présentées dans les taxes universitaires. Par souci de cohérence, cette participation est désormais incluse dans les prestations de service et vente. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2015 ont été retraitées.

3.3.27 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2016 et 2015 :

	2016	2015
Formation continue	12'935'617	12'521'717
Cours d'été	1'505'734	1'159'225
Cours de langue	124'491	381'177
École d'avocature	867'001	798'500
Conférences	576'896	416'962
Autres inscriptions	198'011	526'520
Culture et sports	782'419	868'646
Autres écolages	16'990'167	16'672'747

Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2016, le produit de l'overhead s'élève à CHF 943'924 contre CHF 932'293 en 2015.

3.3.28 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contre prestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service.

Les produits suivants ont été enregistrés en 2016 et 2015 :

	2016	2015r
Recettes dentaires	4'697'472	5'141'207
Mandats avec tiers	14'230'926	16'628'126
Prestations de services	13'654'263	13'222'067
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'141'670	3'193'682
Analyses	707'374	674'850
Mise à disposition de personnel	621'222	398'824
Publicité	283'316	199'125
Émoluments	183'245	154'039
Prestations de services et ventes	37'519'487	39'611'920

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants est réglée par une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services offerts aux étudiants, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celui d'un forfait par étudiant calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants des institutions concernées. Le montant facturé à IHEID s'élève à CHF 193'476 et celui à HES à CHF 1'460'280 en 2016 contre respectivement CHF 444'451 et CHF 1'286'846 en 2015.

Dans le rapport financier 2015, la participation HES et IHEID étaient présentées dans les taxes universitaires. Par souci de cohérence, cette participation est désormais incluse dans les prestations de service et vente. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2015 ont été retraitées sous la rubrique « Prestations de service ».

3.3.29 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2016 et 2015 à :

	2016	2015
Personnel mobilisé	213'476	198'686
Invalidité	197'176	79'352
Accident	934'694	765'671
Maternité	2'270'936	1'709'904
Remboursements, assurances	1'800'512	2'363'437
Dédommagement de tiers	5'416'794	5'117'049

3.3.30 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques.

Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2016	2015r
Traitements personnel administratif et technique	165'395'115	164'655'458
Traitements personnel enseignant	305'636'672	303'631'703
Salaires	471'031'786	468'287'161
Assurances sociales	41'754'256	41'223'717
Assurance maladie et accident	1'867'309	1'625'699
Charges sociales	43'621'565	42'849'415
Caisses de pension et de prévoyance	63'151'824	60'116'004
Total « masse salariale »	577'805'176	571'252'580
Pont-AVS	979'895	56'050
Autres charges de personnel	897'380	899'834
Autres charges de personnel	1'877'274	955'884
Charges de personnel	579'682'450	572'208'464

En 2016, aucune progression de l'annuité n'a été octroyée aux collaborateurs. Par décision du Conseil d'État, l'indexation des salaires a été suspendue. La progression de l'annuité 2015 réservée aux collaborateurs dont le salaire annuel brut est inférieur au salaire médian genevois, n'a pas déployé d'effets financiers sur 2016, aucun collaborateur du personnel enseignant n'ayant bénéficié de cette progression.

Plusieurs taux de cotisations sociales ont été adaptés en 2016. Afin d'offrir une transition aux salariés employés par l'Université avant le 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation à la CPEG augmente par palier et a connu une croissance de 1.2 % sur les salaires déterminants en 2016. Le taux de cotisation à la Caisse des allocations familiales a augmenté de 5 points de base en janvier 2016. Enfin, pour les seuls collaborateurs ayant un contrat de droit privé, le taux de cotisation à l'assurance perte de gain a augmenté de 14 points de base en janvier 2016.

Au cours de l'exercice, aucune activation de charges salariales n'a été enregistrée dans les immobilisations, alors qu'au titre des lois 10445 et 10446, un montant de CHF 169'596 avait été activé en 2015.

Le rapport financier 2015 présentait une rubrique dédiée au personnel temporaire. À partir de 2016, en adoptant l'approche de l'État, seuls les collaborateurs mis à disposition par une agence de placement entrent dans la catégorie du personnel temporaire. Les collaborateurs dont

le contrat est à durée déterminée inférieure à trois mois, sont désormais présentés avec les auxiliaires dans le groupe de comptes « personnel administratif et technique » ou dans celui du « personnel enseignant ». Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2015 ont été retraitées d'un montant de CHF 5'130'959, dont CHF 3'489'052 dans la rubrique « personnel administratif et technique » et CHF 1'641'907 dans la rubrique « personnel enseignant ». Cette répartition représente une estimation fondée sur une analyse des collaborateurs dont les contrats sont imputés sur le budget « État ».

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2016		2015	
	Postes	Postes	Postes	Postes
Corps professoral		521.1		509.5
Collaborateurs enseignement et recherche		2'305.6		2'302.4
Personnel administratif et technique		1'622.5		1'601.1
Total		4'449.3		4'413.0

Le nombre de postes a crû de 1.3 % pour le personnel administratif et technique et de 0.5 % pour le personnel enseignant. Cet effet de volume est le principal facteur de croissance des charges de personnel en 2016.

À relever que dans la partie « 6.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. À relever enfin que l'Université compte 3'203 collaboratrices et 3'204 collaborateurs au 31 décembre 2016 occupant 4'557 postes équivalents temps plein.

3.3.31 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2016	2015r
Prestations de services, frais de gestion	36'716'108	36'119'693
Honoraires et mandats externes	36'716'108	36'119'693
Entretien mobilier	4'097'413	4'645'291
Entretien immobilier	7'709'724	7'558'190
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	11'807'136	12'203'481
Loyers, fermages et redevances	10'992'339	10'188'664
Loyers	10'992'339	10'188'664
Frais de laboratoires	20'979'867	24'056'396
Fournitures et livres	13'780'551	13'966'924
Matériels consommables	649'764	1'595'828
Eau, énergie et combustible	10'476'460	8'527'805
Frais divers	684'289	387'013
Fournitures et prestations diverses	46'570'931	48'533'965
Frais déplacement, réceptions et conférences	12'970'725	13'042'132
Biens, services et marchandises	119'057'240	120'087'935

3.3.32 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2016 et 2015 les subventions suivantes :

	2016	2015r
Subventions à la recherche	5'085'330	4'432'753
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	9'052'002	7'194'491
Subventions aux crèches	2'568'815	2'952'708
Fondation Campus Biotech Geneva	7'755'999	5'733'559
Fondation autonome de théologie	1'529'689	1'511'985
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	661'781	666'621
Bibliothèque de Genève	931'223	936'206
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	260'752	287'000
Subventions accordées	29'377'592	25'247'321

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, on peut citer certains programmes de recherche nationale ou certains projets de l'Observatoire de Genève (Espresso, Harps-North).

3.3.33 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 57'448'399 en 2015 contre CHF 56'409'268 en 2014.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État vers l'Université, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage) à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, tous les baux à loyer, toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (se référer à la note « 3.3.31 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État de Genève :

	2016	2015
Amortissement bâtiments	32'197'980	30'593'821
Intérêts	15'807'685	15'747'616
Location terrains	9'442'734	10'067'832
Location simple « bâtiments universitaires »	57'448'399	56'409'268
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	3'569'495	4'140'929
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780'000	780'000
Moyens mis à disposition UniGE	61'797'894	61'330'197

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.34 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2016 :

Valeur des titres 2016	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2016 c=b-a	2015 d	
Portefeuille de trésorerie	208'898'143	238'905'630	30'007'487	23'469'759	6'537'729
Couverture de change	-	482'425	482'425	-455'928	938'353
Portefeuille des fonds universitaires	41'854'259	49'149'576	7'295'316	7'374'682	-79'366
Portefeuille du Fonds général	31'871'507	34'119'872	2'248'365	3'054'625	-806'260
Couverture de change		19'475	19'475	-290'203	309'678
Plus-value participations			22'671	-	22'671
Total portefeuille mobilier	282'623'909	322'676'977	40'075'739	33'152'935	6'922'804

Résultats financiers 2016	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	1'369'251	-	-1'369'251	3'677'604	3'677'604
Couverture de change	3'432'423	257'506	-3'174'916		257'506
Portefeuille des fonds universitaires	275'756	627'308	351'552	1'208'441	1'835'749
Portefeuille du Fonds général	6'194	-	-6'194	1'310'663	1'310'663
Couverture de change	277'356	-	-277'356		-
Total portefeuille mobilier	5'360'981	884'815	-4'476'166	6'196'707	7'081'522

Quant à 2015, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2015r	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2015 c=b-a	2014 d	
Portefeuille de trésorerie	208'347'766	231'817'525	23'469'759	24'988'058	-1'518'299
Couverture de change	-	-455'928	-455'928	-256'950	-198'978
Portefeuille des fonds universitaires	40'696'867	48'071'549	7'374'682	8'059'412	-684'730
Portefeuille du Fonds général	30'059'334	33'113'959	3'054'625	1'908'674	1'145'951
Couverture de change		-290'203	-290'203	-	-290'203
Plus-value participations			-	-	-
Total portefeuille mobilier	279'103'967	312'256'901	33'152'935	34'699'193	-1'546'259

Résultats financiers 2015r	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	650'593	-	-650'593	2'748'769	2'748'769
Couverture de change	2'027'742	1'772'847	-254'895		1'772'847
Portefeuille des fonds universitaires	42'575	265'245	222'670	639'758	905'003
Fonds général	22'424	453'427	431'003	431'518	884'945
Couverture de change	-	-	-	-	-
Total portefeuille mobilier	2'743'334	2'491'518	-251'815	3'820'045	6'311'564

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décompose de la façon suivante :

		2016	2015r
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	333'005	352'174
	Frais de transactions et pertes/gains change	-226'333	259'209
	Sous-total	106'672	611'383
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	84'213	77'125
	Frais de transactions et pertes/gains change	9'995	376
	Sous-total	94'208	77'501
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	246'472	311'726
	Frais de transactions et pertes/gains change	72'944	52'300
	Sous-total	319'417	364'026
Frais de gestion du portefeuille mobilier		520'297	1'052'910

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.10 Immeubles de placement ».

3.3.35 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée de certains postes présentés de façon regroupée dans le tableau de flux de trésorerie. Ces postes sont les suivants : les éléments liés aux produits et charges financières, ceux liés aux produits et charges non monétaires, ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financières se décomposent de la manière suivante :

	2016	2015r
Pertes réalisées portefeuille mobilier	5'360'981	2'743'334
Frais de gestion portefeuille mobilier	520'297	1'052'910
Charges immeubles de placement	2'570'595	2'557'805
Charges financières réalisées	8'451'872	6'354'048
Produits réalisés portefeuille mobilier	7'081'522	6'311'564
Produits réalisés immeubles de placement	5'488'605	5'397'686
Produits financiers réalisés	12'570'127	11'709'250
Résultat financier réalisé	4'118'255	5'355'202

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2016	2015r
Amortissements	32'328'256	31'926'038
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	1'010'135	403'564
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	52'067	96'181
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	67'781	26'057
Variation impôt différé sur immeuble de placement	75'035	836'545
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	1'546'259
Charges non monétaires	33'533'274	34'834'643
Variation mise en équivalence	590'973	-2'401'308
Dissolution de provisions	111'000	72'000
Gains latents immeubles de placement	2'952'000	3'330'000
Gains latents portefeuille mobilier	6'922'804	-
Produits différés sur subventions d'investissement	18'860'626	19'782'138
Revenus non monétaires	29'437'403	20'782'830
Variation nette	4'095'871	14'051'813

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2016	2015r
Variation Débiteurs avec contrepartie	-735'825	-5'677'840
Variation Débiteurs sans contrepartie	12'571'187	12'412'978
Variation Stocks	-66'120	93'540
Variation actifs transitoires	-1'063'863	-2'613'133
Variation autres actifs financiers	-20'008	-4'799'387
Variation des actifs d'exploitation	10'685'370	-583'842
Variation Créditeurs avec contrepartie	3'160'369	-738'369
Variation Créditeurs sans contrepartie	146'723	-219'949
Variation Passifs transitoires	-1'091'123	705'235
Variation Fonds affectés à la recherche	11'929'876	306'756
Variation Part de subvention à restituer	-5'182'727	550'421
Variation des passifs d'exploitation	8'963'118	604'094

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

	2016	2015
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-39'336'724	-54'534'007
Acquisition immeubles de placement	-	-
Sous-total « Achats »	-39'336'724	-54'534'007
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	35'816'782	53'814'479
Sous-total « Ventes »	35'816'782	53'814'479
Variation des actifs financiers	-3'519'942	-719'528
Apport en cash Université	-	-13'500'000
Apport en cash Fonds général	-	-
Apports	-	-13'500'000
Total des mouvements des placements financiers	-3'519'942	-14'219'528

3.3.36 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont les membres du Rectorat (recteur, vice-recteurs et secrétaire général), les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des directeurs de l'administration centrale et du secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des doyens de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2016		2015	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.0	1'514'428	6.0	1'522'473
Doyens	9.0	180'698	9.0	193'086
Divisions	7.7	1'440'167	7.7	1'468'718
Total	22.7	3'135'293	22.7	3'184'278

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants. Elle ne leur a accordé aucun prêt dans la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants.

3.3.37 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l’Université est représentée de manière institutionnelle dans l’organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L’Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d’un membre dirigeant de l’Université dans l’organe suprême de l’entité.
- L’Université est détentrice d’une participation au capital de l’entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d’un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d’entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d’enseignement et de recherche de l’Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l’Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l’Université, ainsi que la nature des relations. Pour mémoire, les entités de type uniquement « Fund Raiser » sont la fondation Ernst & Lucie Schmidheiny, la fondation Ernest Boninchi et la fondation « Centre de recherches médicales Carlos & Elsie de Reuter ».

La nature de la relation entre l’Université et ses parties liées est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l’Université subventionne explicitement les activités de l’entité.
- Don : l’entité finance et soutient des projets de l’Université dans le domaine de l’enseignement et de la recherche.
- Aide : l’entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants ou des collaborateurs de l’Université.
- Réseau (Rés.) : l’entité représente une plate-forme inter-institutionnelle en soutien des activités d’enseignement ou de recherche. L’Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l’entité a pour objectif d’offrir des services à la Cité dans le domaine de l’enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l’Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu’une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l’Université.

Par rapport aux états financiers 2015, la liste des parties liées a été modifiée de la façon suivante. La Fondation « Institut genevois pour la gestion du patrimoine » a été créée dans le courant de l’année 2016. Deux sociétés simples ont été retirées de la liste des parties liées car elles représentent des consortiums de projets collaboratifs dans le domaine de l’astronomie (« Harps-North » et « Espresso ») et pas vraiment un réseau entre les partenaires.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université :

Entité	Forme juridique D-privé: Fondation de droit privé Assoc.: Association Simple: Société simple	Nature du contrôle Excl.: contrôle exclusif Conj.: contrôle conjoint	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Excl.	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Excl.	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Excl.	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conj.	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conj.	Subv	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conj.	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conj.	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conj.	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conj.	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conj.	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conj.	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation Dialogue des savoirs	D-privé	Conj.	Subv.	UNIZH, UNIL, UNINE
Fondation du sanatorium universitaire suisse	D-privé	Conj.	Aide	Hautes écoles universitaires
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conj.	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conj.	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conj.	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conj.	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	D-privé	Conj.	Subv.	État GE, État Vaud, UNIL, autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conj.	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conj.	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conj.	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Swiss School of Public Health	D-privé	Conj.	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conj.	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conj.	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conj.	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée	Simple	Conj.	Subv./Rés.	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conj.	Subv./Rés.	HUG, HES SO
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conj.	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conj.	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ

3.3.38 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2016, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	423'325	31.12.16	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		423'325			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	260'629	31.12.19	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	260'629			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	170'251	31.12.20	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	170'251			
Total des contrats de leasing		854'205			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2016, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2017.

3.3.39 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Retraitements des états financiers 2015

4.1 Bilan

	Solde au 01.01.2015 publié	Retraitements	Solde au 01.01.2015 retraité	Solde au 31.12.2015 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2015 retraité
Actif						
Liquidités	51'694'784	2'499'460	54'194'244	17'598'325	5'297'008	22'895'333
Placements financiers	265'711'247	33'872'386	299'583'633	279'433'145	32'823'756	312'256'901
Débiteurs avec contrepartie	56'701'164	34'014	56'735'178	29'913'233	4'336	29'917'569
Débiteurs sans contrepartie	38'627'485	59'036	38'686'522	26'144'637	128'907	26'273'544
Actifs transitoires	5'552'157	233'995	5'786'152	8'168'057	231'229	8'399'286
Stocks	665'200	-	665'200	571'660	-	571'660
Total actifs circulants	418'952'038	36'698'891	455'650'929	361'829'057	38'485'235	400'314'292
Immeubles de placement	76'319'001	55'810'000	132'129'001	80'189'001	55'270'000	135'459'001
Immeubles d'exploitation	-	-	-	44'253'974	-	44'253'974
Immobilisations corporelles	67'242'634	-	67'242'634	65'867'658	-	65'867'658
Immobilisations incorporelles	12'255'008	-	12'255'008	9'993'312	-	9'993'312
Subvention d'investissement constatée d'avance	-52'655'222	-	-52'655'222	-45'941'822	-	-45'941'822
Autres actifs financiers	188'952	7'746'309	7'935'261	185'723	10'147'617	10'333'340
Total actifs immobilisés	103'350'372	63'556'309	166'906'681	154'547'846	65'417'617	219'965'463
Total actif	522'302'410	100'255'200	622'557'610	516'376'903	103'902'853	620'279'755
Passif						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'120'629	-155'249	19'965'380	20'634'268	12'571	20'646'839
Créanciers sans contrepartie	926'599	177'184	1'103'783	860'238	23'595	883'834
Passifs transitoires	3'934'261	201'947	4'136'209	4'630'560	210'884	4'841'443
Fonds affectés à la recherche	165'058'748	-	165'058'748	165'365'504	-	165'365'504
Provisions - part à court terme	221'729	-	221'729	264'309	-	264'309
Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	154'500	267'500	1'413'000	154'500	1'567'500
Part subvention à restituer à échéance COB	-	-	-	5'681'000	-	5'681'000
Total fonds étrangers à court terme	190'374'966	378'382	190'753'348	198'848'878	401'550	199'250'428
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	2'697'524	-	2'697'524	1'277'697	-	1'277'697
Provision - part à long terme	1'022'847	-	1'022'847	934'324	-	934'324
Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'181'800	10'250'150	15'431'950	3'768'800	10'095'650	13'864'450
Impôts différés	7'774'633	275'839	8'050'472	8'608'754	278'263	8'887'017
Part subvention à restituer à échéance COB	5'130'579	-	5'130'579	-	-	-
Total fonds étrangers à long terme	21'807'383	10'525'989	32'333'373	14'589'576	10'373'913	24'963'489
Total fonds étrangers	212'182'349	10'904'372	223'086'721	213'438'454	10'775'463	224'213'916
Fonds d'innovation et de développement	16'516'416	-	16'516'416	8'828'917	-	8'828'917
Autres fonds propres affectés	191'598'758	45'087'269	236'686'027	185'070'769	46'159'159	231'229'927
Part subvention non dépensée	6'156'695	-	6'156'695	6'817'199	-	6'817'199
Autres fonds propres libres	95'848'192	44'263'559	140'111'751	102'221'565	46'968'231	149'189'796
Total fonds propres	310'120'060	89'350'828	399'470'889	302'938'449	93'127'390	396'065'839
Total passif	522'302'410	100'255'200	622'557'610	516'376'903	103'902'853	620'279'755

4.2 Compte d'exploitation

	Solde au 31.12.2015 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2015 retraité
Subventions reçues	664'064'383	-7'998	664'056'386
Taxes universitaires	13'099'758	-	13'099'758
Autres écolages	16'672'747	-	16'672'747
Prestations de services et ventes	37'880'622	-	37'880'622
Dédommagement de tiers	5'117'049	-	5'117'049
Recettes diverses	862'004	4'000	866'004
Dissolution de provision	72'000	-	72'000
Total produits d'exploitation	737'768'564	-3'998	737'764'566
Charges de personnel	572'183'115	25'350	572'208'464
Biens, services, marchandises	119'925'492	162'443	120'087'935
Amortissements	31'926'038	-	31'926'038
Pertes sur débiteurs	403'564	-	403'564
Subventions accordées	24'446'251	801'070	25'247'321
Total charges d'exploitation	748'884'459	988'863	749'873'322
Part résultat mise en équivalence	-	2'401'308	2'401'308
Résultat net d'exploitation	-11'115'896	1'408'447	-9'707'448
Produits réalisés portefeuille mobilier	5'426'619	884'945	6'311'564
Gains latents portefeuille mobilier	-	855'748	855'748
Produits immeubles de placement	2'729'727	2'667'960	5'397'686
Gains latents immeubles de placement	3'870'000	-540'000	3'330'000
Produits financiers	12'026'345	3'868'653	15'894'998
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	22'424	2'743'334
Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007	-	2'402'007
Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	364'026	1'052'910
Charges immeubles de placement	2'280'260	1'114'089	3'394'350
Charges financières	8'092'061	1'500'539	9'592'600
Résultat financier	3'934'284	2'368'114	6'302'398
Résultat net	-7'181'611	3'776'561	-3'405'051

4.3 Tableau de flux de trésorerie

		Solde au 31.12.2015 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2015 retraité
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	-7'181'611	3'776'561	-3'405'051
	+/- charges & revenus non monétaires	11'876'807	2'175'006	14'051'813
	+/- charges & produits financiers	-3'300'412	-2'054'789	-5'355'202
	Capacité d'autofinancement	1'394'783	3'896'778	5'291'561
	Variation des actifs d'exploitation	4'343'224	-4'927'066	-583'842
	Variation des passifs d'exploitation	580'926	23'168	604'094
	Variation de l'actif d'exploitation net	4'924'150	-4'903'898	20'252
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		6'318'934	-1'007'121	5'311'813
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-40'547'637	-	-40'547'637
	Recettes d'investissement	13'068'738	-	13'068'738
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-27'478'899	-	-27'478'899
Activités de financement	Produits financiers	8'156'345	3'552'905	11'709'250
	Charges financières	-4'855'933	-1'498'116	-6'354'048
	Variation des actifs financiers	-2'623'906	1'904'378	-719'527
	Apports	-13'500'000	-	-13'500'000
	Variation emprunts hypothécaires	-113'000	-154'500	-267'500
Flux de trésorerie des activités de financement		-12'936'493	3'804'668	-9'131'825
Variation nette des liquidités		-34'096'458	2'797'547	-31'298'911
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	51'694'784	2'499'460	54'194'244
	Liquidités en fin de période	17'598'325	5'297'008	22'895'333

4.4 Tableau de variation des Fonds propres

		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
2015 retraité	Fonds d'innovation et de développement	16'516'417	-	-7'687'500	8'828'917
	Fonds universitaires avec chartes	126'352'672	-	3'713'584	130'066'255
	Autres Fonds propres affectés	110'333'355	-	-9'169'682	101'163'672
	Fonds propres affectés	253'202'443	-	-13'143'599	240'058'844
	Part de subvention État non dépensée	6'156'695	1'651'261	-990'757	6'817'199
	Autres Fonds propres libres	140'111'752	-5'056'312	14'134'355	149'189'796
	Fonds propres libres	146'268'447	-3'405'051	13'143'598	156'006'994
Total Fonds propres		399'470'890	-3'405'051	-	396'065'839
2015 publié		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
	Fonds d'innovation et de développement	16'516'416	-	-7'687'500	8'828'917
	Fonds universitaires avec chartes	81'265'403	-	2'641'693	83'907'095
	Autres Fonds propres affectés	110'333'354	-	-9'169'682	101'163'672
	Fonds propres affectés	208'115'173	-	-14'215'489	193'899'684
	Part de subvention État non dépensée	6'156'695	1'651'261	-990'756	6'817'199
	Autres Fonds propres libres	95'848'192	-8'832'872	15'206'246	102'221'565
	Fonds propres libres	102'004'887	-7'181'611	14'215'489	109'038'764
Total Fonds propres		310'120'060	-7'181'611	-	302'938'448

5. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA



Daniel Dumas
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Alexandre Thévoz
Expert-réviseur agréé

Vernier, le 13 mars 2017

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe).

6. Autres informations

6.1 Statistiques des étudiants

6.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2013		2014		2015		2016		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2014/13	2015/14	2016/15						
Genève	6'272	43%	6'372	43%	6'594	43%	6'770	44%	2%	3%	3%
En Suisse	2'923	20%	2'846	19%	2'941	19%	3'048	20%	-3%	3%	4%
A l'étranger	5'480	37%	5'500	37%	5'658	37%	5'682	37%	0%	3%	0%
Total	14'675	100%	14'718	100%	15'193	100%	15'500	100%	0%	3%	2%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2016	2015	2016	2015
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'623	3'492	19'201'900	18'507'499
GF II (Faculté des sciences et médecine)	630	625	8'095'500	8'031'250
GF III (Faculté de médecine clinique)	283	270	7'273'100	6'939'000
Réductions pour pertes migratoires			-552'345	-543'111
Sous-total	4'536	4'387	34'018'155	32'934'639
IHEID	-139	-146	-730'340	-769'295
UNIL	59	45	758'150	578'250
Paiement rétroactif 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013			8'031	132'671
Solde Université de Genève	4'456	4'286	34'053'996	32'876'264

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.2 Personnel de l'Université

6.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2016	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	11.8	17	209.5	291	614.2	760	835.4	18%	1'068	17%
Faculté des Sciences	144.0	158	785.8	1'049	433.8	507	1'363.5	30%	1'714	27%
Faculté de Médecine	128.8	287	571.3	1004	419.2	541	1'119.3	25%	1'832	29%
Faculté des Lettres	75.6	81	227.2	370	30.8	43	333.6	7%	494	8%
Faculté d'Économie et de Management	40.4	46	72.3	110	38.9	48	151.6	3%	204	3%
Faculté des Sciences de la Société	39.4	43	115.0	163	19.6	27	174.0	4%	233	4%
Faculté de Droit	37.4	49	99.3	130	25.6	38	162.2	4%	217	3%
Faculté de Théologie	10.2	11	15.0	24	3.2	6	28.4	1%	41	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	46.9	48	229.5	347	40.4	53	316.7	7%	448	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.1	13	51.8	132	9.2	11	72.0	2%	156	2%
Total	545.4	753	2'376.6	3'620	1'634.7	2'034	4'556.8	100%	6'407	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2016	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	6.8	8	103.1	141	491.6	613	601.4	20%	762	19%
Faculté des Sciences	129.9	139	388.5	532	338.4	392	856.8	28%	1'063	26%
Faculté de Médecine	96.8	149	259.5	412	283.0	366	639.3	21%	927	23%
Faculté des Lettres	69.8	75	144.3	241	26.0	35	240.0	8%	351	9%
Faculté d'Économie et de Management	36.4	42	59.0	89	16.9	19	112.3	4%	150	4%
Faculté des Sciences de la Société	36.8	40	63.0	95	15.4	21	115.2	4%	156	4%
Faculté de Droit	34.3	44	76.6	97	22.7	33	133.5	4%	174	4%
Faculté de Théologie	0.0	0	11.2	17	2.5	5	13.7	0%	22	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	44.9	46	173.3	262	37.2	48	255.4	8%	356	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	10.9	13	46.5	126	8.2	10	65.5	2%	149	4%
Total	466.5	556	1'324.8	2'012	1'241.8	1'542	3'033.1	100%	4'110	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	9.7	200.5	607.9	818.1	18%
Faculté des Sciences	139.1	785.3	425.4	1'349.7	30%
Faculté de Médecine	109.7	528.0	421.1	1'058.8	24%
Faculté des Lettres	75.7	227.0	30.7	333.4	7%
Faculté d'Économie et de Management	40.1	75.8	39.0	154.8	3%
Faculté des Sciences de la Société	39.5	104.9	20.5	164.9	4%
Faculté de Droit	36.7	96.0	25.2	158.0	4%
Faculté de Théologie	9.4	14.4	2.5	26.3	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	49.6	226.8	41.1	317.5	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	47.0	9.2	67.8	2%
Total	521.1	2'305.6	1'622.5	4'449.3	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	7.8	101.6	484.6	593.9	20%
Faculté des Sciences	128.2	385.3	331.3	844.7	28%
Faculté de Médecine	98.1	232.4	285.5	616.0	21%
Faculté des Lettres	70.1	150.6	26.0	246.7	8%
Faculté d'Économie et de Management	35.7	60.9	17.4	114.1	4%
Faculté des Sciences de la Société	37.7	59.9	16.7	114.2	4%
Faculté de Droit	33.9	73.8	22.2	129.9	4%
Faculté de Théologie	0.0	11.6	2.1	13.7	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	47.6	169.7	37.9	255.3	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.4	41.6	8.2	61.2	2%
Total	470.3	1'287.4	1'231.9	2'989.6	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	498'322'646	90'228'031	86'034'585	674'585'262
Taxes universitaires	11'800'034		-130	11'799'904
Autres écolages	2'259'295	4'130	14'726'742	16'990'167
Prestations de services et ventes	12'753'342	123'633	24'642'512	37'519'487
Dédommagement des tiers	2'262'721	680'979	2'473'093	5'416'794
Recettes diverses	183'567	410	1'611'524	1'795'501
Dissolution de provision	111'000		-	111'000
Imputations internes	6'158'898	2'076'973	58'852'017	67'087'888
Produits d'exploitation	533'851'504	93'114'156	188'340'344	815'306'003
Charges de personnel	421'241'898	67'364'994	91'036'871	579'643'763
Biens, services, marchandises	67'158'824	15'200'365	36'623'293	118'982'482
Amortissements	20'297'847	3'584'277	8'446'132	32'328'256
Pertes sur débiteurs	672'843		337'292	1'010'135
Subventions accordées	19'000'607	1'416'736	8'163'592	28'580'934
Imputations internes	3'984'666	5'547'785	57'555'437	67'087'888
Charges d'exploitation	532'356'685	93'114'156	202'162'616	827'633'457
Résultat net d'exploitation	1'494'818	-	-13'822'272	-12'327'453
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	5'770'859	5'770'859
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	7'419'387	7'419'387
Produits immeubles de placement	-	-	1'225'256	1'225'256
Gains latents immeubles de placement	-	-	32'000	32'000
Produits financiers	-	-	14'447'502	14'447'502
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	5'077'430	5'077'430
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	200'880	200'880
Charges immeubles de placement	-	-	226'287	226'287
Charges financières	-	-	5'504'597	5'504'597
Résultat financier	-	-	8'942'905	8'942'905
Résultat net	1'494'818	-	-4'879'367	-3'384'548

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

6.4 Compte de fonctionnement « État »

6.4.1 Total Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		533'851'504	535'624'897	-1'773'393	-0.3%	535'218'208
42	Taxes et revenus divers		29'075'392	28'322'960	752'432	2.7%	28'322'960
	Emoluments		183'010	222'000	-38'990	-17.6%	222'000
	Taxes universitaires	N1	11'800'034	11'563'000	237'034	2.0%	11'563'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	963'268	925'000	38'268	4.1%	925'000
	Recettes médecine dentaire	N3	4'711'766	4'760'000	-48'234	-1.0%	4'760'000
	Ventes	N4	1'113'017	1'696'350	-583'333	-34.4%	1'696'350
	Remboursements	N5	2'262'721	2'612'000	-349'279	-13.4%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N4	8'041'576	6'544'610	1'496'966	22.9%	6'544'610
43	Recettes diverses		294'567	-	294'567	-	-
46	Subventions acquises		498'322'646	500'748'842	-2'426'196	-0.5%	500'342'153
	Indemnité cantonale	N6	343'188'556	343'686'829	-498'273	-0.1%	343'686'829
	Subvention fédérale de base	N7	96'123'377	96'532'000	-408'623	-0.4%	96'532'000
	AIU brut	N8	34'053'996	32'863'000	1190'996	3.6%	32'863'000
	Produits différés liés aux investissements	N9	18'857'008	21'926'258	-3'069'250	-14.0%	21'519'569
	Autres	N10	6'099'709	5'740'755	358'954	6.3%	5'740'755
49	Imputations internes	N11	6'158'898	6'553'095	-394'197	-6.0%	6'553'095
3	Charges	N12	532'356'685	540'358'258	-8'001'573	-1.5%	539'951'569
30	Charges du personnel		421'241'898	424'182'326	-2'940'427	-0.7%	424'197'797
	Personnel administratif	N13	125'904'973	127'030'250	-1'125'278	-0.9%	128'178'078
	Corps enseignant	N14	215'921'380	218'235'680	-2'314'300	-1.1%	217'081'057
	Allocations, indemnités	N15	691'950	912'869	-220'919	-24.2%	912'869
	Charges sociales	N16	77'210'496	77'084'323	126'173	0.2%	77'106'590
	Pont AVS	N17	979'895	250'000	729'895	292.0%	250'000
	Autres	N18	533'204	669'203	-135'999	-20.3%	669'203
31	Dépenses générales	N19	67'158'824	69'228'758	-2'069'934	-3.0%	68'943'455
33	Amortissements ordinaires		20'970'691	23'507'191	-2'536'500	-10.8%	23'100'502
	Créances irrécouvrables	N20	672'843	140'000	532'843	380.6%	140'000
	Amortissement des équipements	N9	20'297'847	23'367'191	-3'069'344	-13.1%	22'960'502
36	Subventions accordées	N21	19'000'607	19'500'677	-500'070	-2.6%	19'820'508
	Taxes allouées à la BGE		931'223	944'400	-13'177	-1.4%	944'400
	Commission des taxes fixes		104'872	112'000	-7'128	-6.4%	112'000
	Autres subventions accordées Canton		16'480'859	17'052'217	-571'358	-3.4%	17'372'048
	Subventions accordées du PGU63		1'483'653	1'392'060	91'593	6.6%	1'392'060
39	Imputations internes	N11	3'984'666	3'939'307	45'359	1.2%	3'889'307
	Résultat net	N22	1'494'818	-4'733'361	6'228'179		-4'733'361
	Occupation de postes		2'921.8	2'969.5	-47.7	-1.6%	2'969.5
	Personnel administratif	N13	1'169.9	1'194.6	-24.8	-2.1%	1'194.6
	Corps enseignant	N14	1'751.9	1'774.9	-22.9	-1.3%	1'774.9

N1 L'écart s'explique uniquement par une croissance du nombre d'étudiants (1.3 % au lieu des 3.5 % prévus initialement) et un taux d'exonération inférieure (27.2 %) aux attentes budgétaires (31.0 %). Cette réalité induit par rapport au budget des taxes fixes inférieures (KCHF 43) et des taxes d'encadrement supérieures (KCHF 307) résultant d'une croissance inférieure des étudiants (diminution de KCHF 288) et du taux d'exonération inférieur (augmentation de KCHF 595). Quant aux taxes d'auditeurs, elles sont inférieures (KCHF 27) par rapport au budget.

N2 La fréquentation des Cours d'été se situe légèrement au-delà des prévisions initiales (KCHF 38). Malgré cela, globalement, le résultat net des Cours d'été présente un déficit plus important (KCHF 208) que prévu initialement (KCHF 143) en raison principalement d'un dépassement sur les dépenses du PAT (KCHF 48) et des enseignants (KCHF 45).

N3 Les produits sont légèrement inférieurs au montant budgété (KCHF 48) en raison du fait que le volume d'activité projetée pour 2016 n'a pas eu lieu comme prévu. En effet, le volume d'activité est similaire pour un montant des recettes de même niveau que l'année passée. Par contre, les dépenses générales (frais de laboratoire), qui vont de pair avec le volume d'activité, étaient manifestement surbudgétées vu l'ampleur de l'économie par rapport au budget (KCHF 137). Les dédommages EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 5).

N4 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreur d'imputation budgétaire. Pris globalement, les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service » sont supérieures au budget (KCHF 914), dont une partie importante découle de refacturation de prestations qui compensent des charges non budgétées. Concernant les participations HES/IHEID, elles sont supérieures au budget (KCHF 173), de respectivement KCHF 160 et KCHF 13.

N5 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avaient été budgétés. À relever que ces montants sont par définition aléatoires et donc difficilement prévisibles sauf à tabler sur des moyennes pluriannuelles.

N6 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2016 à l'État. À relever que la Commission des finances du Grand Conseil a autorisé un dépassement budgétaire (KCHF 4'236) en lien avec le transfert des activités d'exploitation des équipements informatiques et de la téléphonie, celui de la Division de stomatologie et de chirurgie orale, ainsi que les moyens en lien avec les charges d'entretien du CMU 5/6.

N7 La subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires (KCHF 409) en raison de deux facteurs. Premièrement, le SEFRI a corrigé le montant de subvention fédérale de base versée en 2015, suite à la découverte d'une erreur commise dans la manipulation des données « nombre d'étudiants 2014 ». Incapable de pouvoir déceler cette erreur, l'Université n'a pas obtenu gain de cause dans sa démarche visant à contester cette correction et ainsi éviter une perte (KCHF 320) relative à un exercice déjà clôturé. Le solde de l'écart (KCHF 89) découle d'un effet de seuil entre le budget 2015 et les comptes 2015 corrigé (impact négatif KCHF 485), d'une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que prévue initialement (impact positif de KCHF 309) et d'une amélioration nette de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales alors que la prévision tablait sur une position relative inchangée (impact positif de KCHF 87).

N8 L'écart s'explique principalement par un nombre d'étudiants confédérés plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (près de 153 étudiants confédérés de plus que prévu, augmentation de KCHF 1'617) et « médecine clinique » (4 étudiants confédérés de plus

que prévu, augmentation de KCHF 206). Le groupe « sciences » est inférieur au budget (24.5 étudiants confédérés de moins que prévu, diminution de KCHF 630).

N9 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (KCHF 3'069) en raison de dépenses d'investissement en 2015/2016 moindres ou décalées que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N10 Les allocations de la Confédération pour les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur PRN plus important que prévu initialement (KCHF 294). Sur le même mécanisme, les dépenses de la Commission des taxes fixes sont inférieures à celles prévues initialement (KCHF 10). Ces écarts n'influencent pas le résultat net de l'Université. Par contre, la subvention pour l'EPGL est inférieure au montant budgétaire (KCHF 86) en raison d'une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation alors qu'une hausse avait été retenue lors de l'élaboration du budget. Le solde de l'écart découle de recettes non budgétées.

N11 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur s'élève à KCHF 2'174, inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 440). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont inférieurs aux prévisions (KCHF 1'084). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs aux attentes budgétaires de respectivement KCHF 689 en produits et de KCHF 1'129 en charges.

N12 L'objectif de non dépenses est atteint. En effet, l'Université présente une économie involontaire (KCHF 3'499). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.4 %.

N13 Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, les objectifs de non dépenses et du Programme d'économies 2013 / 2015, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs. Pour interpréter cet écart, il faut préalablement soustraire la charge du PAT dont le dépassement est compensé par des traitements remboursés ou des allocations de la Confédération. Ajustées de ces compensations, les charges de personnel du PAT présentent une économie involontaire (KCHF 1'210). En termes de postes, le nombre de postes vacants (24.8 EPT) est inférieur à celui qui devait le rester pour respecter l'objectif de non dépenses (26.9 EPT), ce qui représente un dépassement théorique de KCHF 219. Les objectifs sont néanmoins atteints en raison de la sous-utilisation des budgets de personnel auxiliaire (KCHF 1'429).

N14 Pour interpréter cet écart, il faut préalablement soustraire la charge du corps enseignant dont le dépassement est compensé par des traitements remboursés ou des allocations de la Confédération. Ajustées de ces compensations, les charges PENS présentent une économie involontaire (KCHF 3'559), soit 1.6 %. La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés involontairement vacants (voir N12). Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières

allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Globalement, le nombre de postes vacants (22.9 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (34.7 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs de l'enseignement (29.4 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (17.6 EPT). Ceci s'explique par des dépassements de postes dans les collaborateurs de l'enseignement (principalement parmi les collaborateurs scientifiques et les chargés de cours) largement supérieurs aux postes involontairement vacants dans le corps professoral. En francs, cela représente une économie nette involontaire. Cette contradiction apparente s'explique par le différentiel salarial entre les deux catégories de personnel du PENS (82 %) et par une sous-utilisation du budget pour le personnel auxiliaire (18 %). À relever que la sous-utilisation des moyens alloués au motif des remplacements, est très significative (KCHF 1'807, soit 76 % du budget).

N15 Les allocations et indemnités présentent une économie (KCHF 221). Cet écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, en raison d'un nombre de départs à la retraite plus faible que les années précédentes, les allocations et primes sont inférieures au budget (KCHF 195). Deuxièmement, les indemnités TPG sont également inférieures au montant budgétaire (KCHF 26).

N16 L'écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier est une sous-estimation du taux de charges sociales induisant un dépassement (KCHF 928). Le second est lié aux postes laissés involontairement vacants induisant une économie (KCHF 801).

N17 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 730). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS a été plus important que celui prévu (18 personnes contre 5 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 650). Le montant moyen par bénéficiaire a été sous-estimé générant un dépassement (KCHF 80).

N18 Cet écart s'explique par des charges liées aux formations continues des collaborateurs moins importantes que prévues au budget (KCHF 148), ces dernières étant évaluées forfaitairement en fonction du montant de la masse salariale. Quant aux frais de recrutement, ils présentent un dépassement budgétaire (KCHF 12).

N19 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales, ce poste affiche une économie (KCHF 1'761). Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (KCHF 1'980), y compris l'objectif d'économies temporaires, et par l'économie induite par des activités cliniques en médecine dentaire moins importantes que prévues (KCHF 137). Cette économie est atténuée par des dépassements sur les dépenses rattachées à l'information scientifique (KCHF 288) et sur les consultants informatiques (KCHF 260).

N20 Les créances irrécouvrables présentent un dépassement (KCHF 533) qui s'explique par les trois facteurs suivants. Premièrement, selon la Convention signée avec IHEID réglant la facturation forfaitaire des prestations octroyées aux étudiants IHEID, les factures 2014 et 2015 ont été contestées par IHEID. Par décision du Rectorat, elles ont été abandonnées par l'enregistrement d'une perte en 2016 (KCHF 591). Deuxièmement, dans le cadre des travaux d'assainissement de la comptabilité du bureau du logement universitaire, une provision sur débiteurs douteux a été constituée (KCHF 13) alors qu'aucun budget n'était prévu. Troisièmement, les pertes sur débiteurs en médecine dentaire ont été moins importantes que prévues (KCHF 70).

N21 L'écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget réservé aux PRN (KCHF 740) et par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (KCHF 282) en raison principalement d'un décalage dans l'engagement de personnel, ainsi qu'un montant pour les bourses et les aides à la publication de thèse en Faculté des Lettres moins élevé (KCHF 114). Ces économies sont compensées par un dépassement sur les bourses octroyées par le BUIS (KCHF 92) en raison de l'augmentation du nombre de postulants et d'un montant moyen de bourse plus élevé, ainsi que par des dépassements (KCHF 317) sur les cotisations et appuis ponctuels accordés et sur la subvention accordée à la fondation des Archives Piaget (KCHF 93).

N22 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État, ce résultat plus favorable est la conséquence de charges inférieures (KCHF 6'076, soit 1.1 %), ainsi que de revenus supérieurs (KCHF 651, soit 0.1 %) aux prévisions budgétaires.

6.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		525'251'496	529'108'697	-3'857'201	-0.7%	528'702'008
42	Taxes et revenus divers		21'939'994	22'306'760	-366'766	-1.6%	22'306'760
	Emoluments		183'010	222'000	-38'990	-17.6%	222'000
	Taxes universitaires	N1	11'800'034	11'563'000	237'034	2.0%	11'563'000
	Ventes	N2	1'061'712	1'696'350	-634'638	-37.4%	1'696'350
	Remboursements	N3	1'632'787	2'612'000	-979'213	-37.5%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N2	7'262'451	6'213'410	1'049'041	16.9%	6'213'410
43	Recettes diverses		96'271	-	96'271	-	-
46	Subventions acquises		497'944'149	500'748'842	-2'804'693	-0.6%	500'342'153
	Indemnité cantonale	N4	343'188'556	343'686'829	-498'273	-0.1%	343'686'829
	Subvention fédérale de base	N5	96'123'377	96'532'000	-408'623	-0.4%	96'532'000
	AIU brut	N6	34'053'996	32'863'000	1'190'996	3.6%	32'863'000
	Produits différés liés aux investissements	N7	18'857'008	21'926'258	-3'069'250	-14.0%	21'519'569
	Autres	N8	5'721'211	5'740'755	-19'544	-0.3%	5'740'755
49	Imputations internes	N9	5'271'083	6'053'095	-782'012	-12.9%	6'053'095
3	Charges	N10	184'859'897	191'432'594	-6'572'697	-3.4%	192'712'675
30	Charges du personnel		92'852'703	94'351'857	-1'499'155	-1.6%	95'776'271
	Personnel administratif	N11	55'677'732	57'321'055	-1'643'322	-2.9%	58'796'999
	Corps enseignant	N12	18'930'114	18'642'831	287'283	1.5%	18'569'033
	Allocations, indemnités	N13	204'326	262'254	-57'928	-22.1%	262'254
	Charges sociales		16'785'226	17'411'653	-626'427	-3.6%	17'433'920
	Pont AVS	N14	979'895	250'000	729'895	292.0%	250'000
	Autres		275'409	464'065	-188'656	-40.7%	464'065
31	Dépenses générales	N15	53'038'094	54'398'298	-1'360'204	-2.5%	54'278'654
33	Amortissements ordinaires		20'901'058	23'367'191	-2'466'133	-10.6%	22'960'502
	Créances irrécouvrables	N16	603'210	-	603'210	-	-
	Amortissement des équipements	N7	20'297'847	23'367'191	-3'069'344	-13.1%	22'960'502
36	Subventions accordées	N17	16'041'645	16'655'248	-613'603	-3.7%	17'037'248
	Taxes allouées à la BGE		931'223	944'400	-13'177	-1.4%	944'400
	Commission des taxes fixes		104'872	112'000	-7'128	-6.4%	112'000
	Autres subventions accordées Canton		13'521'897	14'206'788	-684'891	-4.8%	14'588'788
	Subventions accordées du PGU63		1'483'653	1'392'060	91'593	6.6%	1'392'060
39	Imputations internes	N9	2'026'398	2'660'000	-633'602	-23.8%	2'660'000
Occupation de postes			611.6	648.6	-37.0	-5.7%	648.6
	Personnel administratif	N11	474.8	485.2	-10.4	-2.1%	485.2
	Corps enseignant	N12	136.8	163.4	-26.6	-16.3%	163.4

N1 L'écart s'explique uniquement par une croissance du nombre d'étudiant (1.3 % au lieu des 3.5 % prévus initialement) et un taux d'exonération inférieure (27.2 %) aux attentes budgétaires (31.0 %). Cette réalité induit par rapport au budget des taxes fixes inférieures (KCHF 43) et des taxes d'encadrement supérieures (KCHF 307) résultant d'une croissance inférieure des étudiants (diminution de KCHF 288) et du taux d'exonération inférieur (augmentation de KCHF 595). Quant aux taxes d'auditeurs, elles sont inférieures (KCHF 27) par rapport au budget.

N2 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreurs d'imputations budgétaires. Pris globalement, les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service » présentent un boni (KCHF 414) découlant principalement de refacturation de prestations qui compensent des charges non budgétées. Ces écarts sont, ainsi, sans impact sur le résultat net de l'Université. Concernant les participations HES/IHEID, elles sont supérieures au budget (KCHF 173), de respectivement KCHF 160K et KCHF 13.

N3 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés/structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net de l'Université. À relever toutefois que globalement, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N4 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2016 à l'État. À relever que la Commission des finances du Grand Conseil a autorisé un dépassement budgétaire (KCHF 4'236) en lien avec le transfert des activités d'exploitation des équipements informatiques et de la téléphonie, celui de la Division de stomatologie et de chirurgie orale, ainsi que les moyens en lien avec les charges d'entretien du CMU 5/6.

N5 La subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires (KCHF 409) en raison de deux facteurs. Premièrement, le SEFRI a corrigé le montant de subvention fédérale de base versée en 2015 suite à la découverte d'une erreur commise dans la manipulation des données « nombre d'étudiants 2014 ». Incapable de pouvoir déceler cette erreur, l'Université n'a pas obtenu gain de cause dans sa démarche visant à contester cette correction et ainsi éviter une perte (KCHF 320) relative à un exercice déjà clôturé. Le solde de l'écart (KCHF 89) découle d'un effet de seuil entre le budget 2015 et les comptes 2015 corrigé (impact négatif KCHF 485), d'une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que prévue initialement (impact positif de KCHF 309) et d'une amélioration nette de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, alors que la prévision tablait sur une position relative inchangée (impact positif de KCHF 87).

N6 L'écart s'explique principalement par un nombre d'étudiants confédérés plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (près de 153 étudiants confédérés de plus que prévu en moyenne sur les 2 semestres, augmentation de KCHF 1'617) et « médecine clinique » (4 étudiants confédérés de plus que prévu en moyenne sur les 2 semestres, augmentation de KCHF 206). Le groupe « sciences » est inférieur au budget (24.5 étudiants confédérés de moins que prévu en moyenne sur les 2 semestres, diminution de KCHF 630).

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (KCHF 3'069) en raison de dépenses d'investissement en 2015/2016 moindres ou décalées par rapport à celles prévues au

moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N8 La subvention pour l'EPGL est inférieure au montant budgéte (KCHF 86) en raison d'une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation, alors qu'une hypothèse de hausse de 0.3 % avait été retenue lors de l'élaboration du budget. Certaines recettes non budgétées ont neutralisé cet écart.

N9 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 2'784). Il influence à la hausse le résultat net « État ». L'écart par rapport au budget ne peut être interprété car l'administration centrale porte la quasi-totalité du budget des charges/recettes d'imputations internes, alors que ces dernières sont comptabilisées dans les facultés/structures concernées.

N10 L'objectif de non dépenses est dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, des prestations de services et ventes, et sur la part des imputations internes qui compensent des charges, UNACI présente une économie involontaire (KCHF 2'789). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.5 %.

N11 En ajustant le montant des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes y relatives, les charges de personnel du PAT présentent une économie involontaire (KCHF 1'388). Quant aux objectifs de non dépenses, du programme d'économies et d'économies temporaires, ils sont dépassés d'un montant équivalant à 4.2 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 478). À cela s'ajoute une économie sur les budgets de personnel auxiliaire (KCHF 910).

N12 En ajustant le montant des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes pour le PENS et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, les charges de personnel du PENS présentent une économie involontaire (KCHF 684). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie, ajustés des postes d'assistants-taxes (12 EPT) et de l'équivalent des subsides « égalité » (3.6 EPT) et d'autres subsides du Rectorat (1.7 EPT), ils sont dépassés d'un montant équivalent à 5.7 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 846). Cette économie sur les postes est atténuée par un dépassement sur les formateurs de terrain de l'IUFE (KCHF 162).

N13 L'écart s'explique par le fait que les subsides pour les abonnements TPG sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les facultés/structures concernées. Ajusté de cet élément, les autres allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 14).

N14 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 730). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS a été plus important que celui prévu (18 personnes contre 5 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 650). Le montant moyen par bénéficiaire a été sous-estimé générant un dépassement (KCHF 80).

N15 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursement de prestations) prévues dans les dépenses générales, ces postes présentent une économie (KCHF 1'383). Cet écart s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (KCHF 1'980), y compris l'objectif d'économies temporaires. Cette économie est atténuée par des dépassements principalement sur les dépenses rattachées à l'information scientifique (KCHF 288), ainsi que sur les consultants informatiques (KCHF 260).

N16 Les créances irrécouvrables présentent un dépassement (KCHF 604) qui s'explique par les deux facteurs suivants. Premièrement, selon la Convention signée avec IHEID réglant la facturation forfaitaire des prestations octroyées aux étudiants IHEID, les factures 2014 et 2015 ont été contestées par IHEID. Par décision du Rectorat, elles ont été abandonnées par l'enregistrement d'une perte en 2016 (KCHF 591). Deuxièmement, dans le cadre des travaux d'assainissement de la comptabilité du bureau du logement universitaire, une provision sur débiteurs douteux a été constituée (KCHF 13) alors qu'aucun budget n'était prévu.

N17 L'écart s'explique par une sous-utilisation du budget réservé aux PRN (KCHF 740) et par la subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (KCHF 282) en raison d'un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation et d'un nombre de places de crèche plus faible. Ces économies sont compensées par un dépassement sur les bourses octroyées par le BUIS (KCHF 92) en raison de l'augmentation du nombre de postulants et du montant moyen de bourses octroyées plus élevé et, pour le solde (KCHF 317), principalement par des dépassements sur les cotisations et appuis ponctuels accordés par le Rectorat.

6.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'073'062	400'000	673'062	168.3%	400'000
42	Taxes et revenus divers		173'051	-	173'051	-	-
	Ventes		2'363	-	2'363	-	
	Remboursements	N1	162'792	-	162'792	-	
	Autres prestations de service et vente		7'895	-	7'895	-	
43	Recettes diverses		104'146	-	104'146	-	-
46	Subventions acquises		368'592	-	368'592	-	-
	Autres allocations de la Confédération		366'487	-	366'487	-	
	Autres subventions		2'105	-	2'105	-	
49	Imputations internes	N3	427'273	400'000	27'273	6.8%	400'000
3	Charges	N4	114'211'394	113'896'453	314'941	0.3%	113'359'583
30	Charges du personnel		107'879'967	107'655'359	224'607	0.2%	107'228'689
	Personnel administratif	N5	29'200'129	28'820'912	379'217	1.3%	28'535'175
	Corps enseignant	N6	58'584'282	59'059'778	-475'496	-0.8%	58'918'845
	Allocations, indemnités	N7	80'933	217'354	-136'421	-62.8%	217'354
	Charges sociales		19'929'584	19'480'242	449'342	2.3%	19'480'242
	Autres	N8	85'039	77'073	7'966	10.3%	77'073
31	Dépenses générales	N9	5'232'894	5'400'687	-167'793	-3.1%	5'340'487
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		98'999	55'000	43'999	80.0%	55'000
	Autres subventions accordées Canton	N10	98'999	55'000	43'999	80.0%	55'000
39	Imputations internes	N9	999'534	785'407	214'127	27.3%	735'407
Occupation de postes			798.8	807.7	-8.8	-1.1%	807.7
	Personnel administratif	N5	291.5	297.6	-6.0	-2.0%	297.6
	Corps enseignant	N6	507.3	510.1	-2.8	-0.5%	510.1

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Les allocations de la Confédération pour les PRN sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart

s'explique par un montant de dépenses sur les PRN plus important que prévu initialement (KCHF 369). L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

N3 Seule une partie du subside SIG pour la chaire en efficience énergétique a été utilisée (KCHF 286), soit une diminution de KCHF 114 par rapport au budget. Par ailleurs, 51 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 71) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». Quant au solde, il correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 70). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 514). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, ainsi que des allocations de la Confédération et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 243). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.8 %.

N5 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN (KCHF 54), les charges PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 325). Deux éléments l'expliquent. Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie impliquant de laisser vacants l'équivalent de 12.2 EPT, ils ne sont pas intégralement atteints (KCHF 347) puisque seuls 8.1 postes le sont effectivement. Une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 22) permet d'atténuer le dépassement budgétaire sur le PAT.

N6 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN (KCHF 138), les charges PENS présentent une économie involontaire (KCHF 614). Ce montant est composé d'un dépassement sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 24) et d'une économie résultant de postes vacants (KCHF 637). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral, ils sont dépassés d'un montant équivalent à 1.6 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 303). En termes de postes, hors PRN, une économie de 4 postes est observée en raison du recours à des assistants (dépassement de 30.6 postes) se substituant aux postes du corps professoral et d'autres collaborateurs de l'enseignement vacants.

N7 Cet écart s'explique par un nombre de départs à la retraite plus faible que les années précédentes (KCHF 28 de moins qu'en 2015) et pour le solde par une surbudgétisation de cette rubrique.

N8 Cet écart s'explique principalement par des charges liées aux formations continues des collaborateurs légèrement plus importantes que prévues au budget, ces dernières étant évaluées forfaitairement en fonction du montant de la masse salariale.

N9 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN (KCHF 29), l'écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges budgétées dans les dépenses générales (KCHF 167).

N10 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN (KCHF 43), les subventions accordées sont pratiquement en ligne avec les prévisions budgétaires.

6.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6'159'074	5'191'200	967'874	18.6%	5'191'200
42	Taxes et revenus divers		5'783'722	5'091'200	692'522	13.6%	5'091'200
	Recettes médecine dentaire	<i>N1</i>	4'711'766	4'760'000	-48'234	-1.0%	4'760'000
	Ventes	<i>N3</i>	44'219	-	44'219	-	-
	Remboursements	<i>N2</i>	281'723	-	281'723	-	-
	Autres prestations de service et vente	<i>N3</i>	746'015	331'200	414'815	125.2%	331'200
43	Recettes diverses		77'052	-	77'052	-	-
46	Subventions acquises		-2'009	-	-2'009	-	-
	Autres allocations de la Confédération		-3'509	-	-3'509	-	-
	Autres subventions		1'500	-	1'500	-	-
49	Imputations internes	<i>N4</i>	300'309	100'000	200'309	200.3%	100'000
3	Charges	<i>N5</i>	92'517'849	93'101'582	-583'733	-0.6%	93'160'777
30	Charges du personnel		84'930'801	85'258'935	-328'135	-0.4%	85'477'002
	Personnel administratif	<i>N6</i>	28'177'266	28'394'908	-217'642	-0.8%	28'537'893
	Corps enseignant	<i>N7</i>	40'892'890	41'114'645	-221'755	-0.5%	41'189'727
	Allocations, indemnités		177'924	168'299	9'625	5.7%	168'299
	Charges sociales		15'529'577	15'531'604	-2'027	0.0%	15'531'604
	Autres	<i>N8</i>	153'143	49'479	103'664	209.5%	49'479
31	Dépenses générales	<i>N9</i>	6'204'866	6'715'478	-510'612	-7.6%	6'618'775
33	Amortissements ordinaires		69'633	140'000	-70'367	-50.3%	140'000
	Créances irrécouvrables	<i>N10</i>	69'633	140'000	-70'367	-50.3%	140'000
36	Subventions accordées	<i>N11</i>	939'864	857'669	82'195	9.6%	795'500
39	Imputations internes	<i>N9</i>	372'686	129'500	243'186	187.8%	129'500
Occupation de postes			603.0	610.6	-7.6	-1.2%	610.6
	Personnel administratif	<i>N6</i>	277.6	289.2	-11.6	-4.0%	289.2
	Corps enseignant	<i>N7</i>	325.4	321.5	4.0	1.2%	321.5

N1 Les produits sont légèrement inférieurs au montant budgété (KCHF 48) en raison du fait que le volume d'activités projeté pour 2016 n'a pas eu lieu comme prévu. En effet, le volume d'activités est similaire pour un montant des recettes de même niveau que l'année passée. Par contre, les dépenses générales (frais de laboratoire), qui vont de pair avec le volume d'activités, étaient manifestement surbudgétées vu l'ampleur de l'économie par rapport au budget (KCHF 137). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 5).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition

aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 273) et du Campus Biotech (KCHF 52) en faveur de la Faculté, ainsi que des facturations de prestations d'enseignement non budgétées auprès de la Haute école de santé pour des prestations d'enseignement (KCHF 42).

N4 L'écart s'explique par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 183) qui n'avaient pas été budgétées, ainsi que par des remboursements de charges provenant de structures du budget « État » (KCHF 17). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 20). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N5 En tenant compte des recettes découlant des prestations de service non budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 1'481). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 98.4 %.

N6 Les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 217). Cet écart découle d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 10) et de postes vacants (KCHF 207). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies, ils sont dépassés d'un montant équivalent à 3.6 EPT, auquel s'ajoute 0.4 EPT laissé volontairement vacant pour financer des charges du personnel émargeant dans la rubrique des subventions accordées.

N7 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 222). Cet écart découle exclusivement d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire. Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassées à hauteur de l'économie relative aux 6.3 postes laissés involontairement vacants par rapport aux 2.7 EPT qui devaient rester vacants, auquel s'ajoute un 70 % de postes laissés volontairement vacants pour financer des charges du personnel émargeant dans la rubrique des dépenses générales au titre de salaires refacturés. En termes de postes, un dépassement global (4 EPT) est observé, en raison du recours à des collaborateurs de l'enseignement avec une charge salariale moindre.

N8 Les autres charges de personnel présentent un dépassement (KCHF 104) qui est principalement attribuable aux frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral.

N9 Cet écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales (KCHF 129). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 381) dont près d'un tiers correspond aux activités cliniques en médecine dentaire moins importantes que prévues (KCHF 137).

N10 L'écart s'explique par un montant de pertes sur débiteur en médecine dentaire moins important que prévu (KCHF 70).

N11 L'écart s'explique par une erreur d'imputation budgétaire entre les subventions accordées et les dépenses générales (KCHF 67). Le solde est composé des subventions accordées aux HUG pour divers projets, ainsi qu'à des entreprises privées ou des associations professionnelles (KCHF 15) qui n'ont pas été budgétées. À relever que la faculté présente régulièrement un dépassement sur cette rubrique budgétaire.

6.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'048'235	925'000	123'235	13.3%	925'000
42	Taxes et revenus divers		991'204	925'000	66'204	7.2%	925'000
	Inscriptions aux cours d'été	<i>N1</i>	963'268	925'000	38'268	4.1%	925'000
	Ventes		25	-	25		-
	Remboursements		5'632	-	5'632		-
	Autres prestations de service et vente		22'279	-	22'279		-
43	Recettes diverses		14'408	-	14'408	-	-
46	Subventions acquises		6'914	-	6'914	-	-
	Autres subventions		6'914	-	6'914		-
49	Imputations internes	<i>N3</i>	35'709	-	35'709	-	-
3	Charges	<i>N4</i>	38'424'214	38'798'516	-374'302	-1.0%	38'618'704
30	Charges du personnel		37'574'814	37'891'394	-316'580	-0.8%	37'709'782
	Personnel administratif		2'495'185	2'487'492	7'693	0.3%	2'487'492
	Corps enseignant	<i>N5</i>	28'030'780	28'456'209	-425'429	-1.5%	28'274'597
	Allocations, indemnités		62'251	73'662	-11'411	-15.5%	73'662
	Charges sociales		6'985'443	6'852'197	133'246	1.9%	6'852'197
	Autres		1'155	21'834	-20'679	-94.7%	21'834
31	Dépenses générales	<i>N7</i>	633'127	623'122	10'005	1.6%	624'922
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées	<i>N8</i>	86'286	200'000	-113'714	-56.9%	200'000
	Autres subventions accordées Canton		86'286	200'000	-113'714	-56.9%	200'000
39	Imputations internes	<i>N6</i>	129'988	84'000	45'988	54.7%	84'000
Occupation de postes			236.69	238.69	-2.0	-0.8%	238.69
	Personnel administratif		25.5	25.1	0.4	1.4%	25.1
	Corps enseignant	<i>N5</i>	211.2	213.6	-2.4	-1.1%	213.6

N1 La fréquentation des cours d'été se situe légèrement au-delà des prévisions initiales (KCHF 38). Malgré cela, globalement, le résultat net des cours d'été présente un déficit plus important (KCHF 208) que prévu (KCHF 143) en raison principalement d'un dépassement sur les dépenses du PAT (KCHF 48) et du PENS (KCHF 45).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes

de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 Trois quart des recettes comptabilisées en imputations internes concernent la rémunération du personnel des cours d'été qui ne fait pas l'objet d'une budgétisation (KCHF 27). Ceci étant, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 29). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 416). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.9 %.

N5 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 425). Cet écart découle d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 28) et de postes vacants (KCHF 397). Quant aux objectifs de non dépenses, du programme d'économies et d'économies temporaires sur le corps professoral, ils sont dépassés d'un montant équivalent à 1.6 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 315). En termes de postes, après ajustement en lien avec 2 postes d'assistants-taxes financés par le Rectorat, une économie globale de 4.4 postes est observée en raison du recours à des collaborateurs de l'enseignement - en particulier des chargés de cours (dépassement de 2.3 postes) - se substituant aux postes du corps professoral vacants.

N6 En sus du dépassement sur les dépenses générales s'ajoute la comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 37). Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 47) découlant d'une augmentation des dépenses de frais de congrès et de déplacement.

N7 Le budget pour l'octroi de bourses aux doctorants et pour l'aide à la publication de thèses présentent une économie (KCHF 114). L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et de la sélection nécessaire des bénéficiaires.

6.4.6 Faculté d'Économie et Management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		27'882	-	27'882		-
42	Taxes et revenus divers		24'882	-	24'882		-
	Remboursements	<i>N1</i>	23'877	-	23'877		-
	Autres prestations de service et vente		1'005	-	1'005		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		3'000	-	3'000		-
	Autres subventions		3'000	-	3'000		-
49	Imputations internes		-	-	-		-
3	Charges	<i>N2</i>	16'979'782	17'193'217	-213'435	-1.2%	16'982'480
30	Charges du personnel		16'543'026	16'801'292	-258'266	-1.5%	16'590'555
	Personnel administratif	<i>N3</i>	1'714'003	1'625'785	88'218	5.4%	1'440'421
	Corps enseignant	<i>N4</i>	11'738'085	12'118'815	-380'729	-3.1%	12'093'442
	Allocations, indemnités		7'136	32'419	-25'283	-78.0%	32'419
	Charges sociales		3'077'720	3'014'664	63'056	2.1%	3'014'664
	Autres		6'083	9'609	-3'526	-36.7%	9'609
31	Dépenses générales	<i>N5</i>	356'453	384'425	-27'972	-7.3%	384'425
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		30'000	7'500	22'500	300.0%	7'500
	Autres subventions accordées Canton	<i>N6</i>	30'000	7'500	22'500	300.0%	7'500
39	Imputations internes		50'303	-	50'303		-
Occupation de postes			112.1	108.9	3.2	2.9%	108.9
	Personnel administratif	<i>N3</i>	17.0	14.4	2.6	18.0%	14.4
	Corps enseignant	<i>N4</i>	95.1	94.5	0.6	0.6%	94.5

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales l'objectif de non dépenses est dépassé laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 237). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 98.6 %.

N3 Les charges de personnel PAT présentent globalement un dépassement (KCHF 88). Ce dernier est consécutif à un dépassement de 2.6 postes compensé par un transfert budgétaire (KCHF 185) effectué par le Rectorat en lien avec le support informatique et une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 27). À relever que la demande de transfert budgétaire entre les charges PENS et PAT a été refusée par le Rectorat.

N4 Les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 380). Cet écart découle d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 37) et de postes vacants (KCHF 343). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés d'un montant équivalent à 2.6 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 520). En termes de postes, le dépassement global de 0.6 postes s'explique par le recours à des collaborateurs de l'enseignement dont la charge salariale est moindre.

N5 En prenant en considération des charges comptabilisées en imputations internes mais budgétées dans les dépenses générales (KCHF 50), celles-ci présentent un dépassement (KCHF 22, environ 6 %). Cet écart est principalement attribuable aux dédommagements du personnel (frais de déplacement, de repas et d'hébergement).

N6 Ce dépassement découle principalement d'une subvention accordée à l'association facultaire des Alumni (KCHF 20) qui n'avait pas été budgétée. À relever que cette association a déjà fait l'objet d'un subventionnement exceptionnel non budgété en 2015 (KCHF 35).

6.4.7 Faculté des Sciences de la Société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		128'018	-	128'018		-
42	Taxes et revenus divers		80'731	-	80'731		-
	Ventes		4'254	-	4'254		-
	Remboursements	N1	76'477	-	76'477		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		2'000	-	2'000		-
	Autres allocations de la Confédération		2'000	-	2'000		-
49	Imputations internes	N2	45'286	-	45'286		-
3	Charges	N3	17'211'231	16'950'949	260'282	1.5%	16'573'740
30	Charges du personnel		16'646'152	16'517'318	128'834	0.8%	16'150'665
	Personnel administratif	N4	1'685'744	1'527'416	158'328	10.4%	1'527'416
	Corps enseignant	N5	11'856'333	12'014'264	-157'932	-1.3%	11'647'611
	Allocations, indemnités		38'141	31'549	6'592	20.9%	31'549
	Charges sociales		3'059'069	2'934'735	124'334	4.2%	2'934'735
	Autres		6'866	9'354	-2'488	-26.6%	9'354
31	Dépenses générales	N6	453'555	365'731	87'824	24.0%	355'175
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		2'000	7'500	-5'500	-73.3%	7'500
	Autres subventions accordées Canton		2'000	7'500	-5'500	-73.3%	7'500
39	Imputations internes	N6	109'524	60'400	49'124	81.3%	60'400
Occupation de postes			107.2	101.5	5.7	5.6%	101.5
	Personnel administratif	N4	15.5	15.5	0.0	0.2%	15.5
	Corps enseignant	N5	91.7	86.1	5.7	6.6%	86.1

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Plus de la moitié des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements de salaires et dépenses générales provenant de structures du budget « État » (KCHF 26), sans impact sur le résultat net. À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 7). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, la faculté laisse apparaître un dépassement budgétaire (KCHF 139). À relever que la faculté a formulé une demande de dépassement budgétaire (KCHF 49) acceptée par le Rectorat. Ainsi, compte tenu du taux de charges sociales supérieur à celui budgétaire, l'objectif de non dépenses peut être considéré comme atteint. Le taux d'utilisation du budget est de 100.5 %.

N4 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 158). Alors que le budget en postes est respecté, le dépassement des charges PAT s'explique par différents mouvements de personnel (fins de contrats et recrutements) et le paiement d'heures supplémentaires. À relever que le dépassement est supérieur au montant autorisé par le Rectorat (KCHF 125, charges sociales incluses) mais est compensé, comme convenu dans la demande d'autorisation de dépassement, par une économie équivalente dans les charges PENS.

N5 Les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 158). Pour compenser le dépassement annoncé sur le PAT, la faculté réalise une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 27) et une économie sur les charges PENS par un gel de postes (KCHF 131). Cette économie sur les charges PENS est néanmoins insuffisante pour couvrir le dépassement dans les dépenses générales formulé dans le cadre de la demande de dépassement adressée au Rectorat. Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés d'un montant équivalent à 2.9 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 563). En termes de postes, après neutralisation de 1.4 EPT de professeurs et des 2 postes d'assistants-taxes financés par le Rectorat, un dépassement global de 2.3 postes est observé en raison du recours à des collaborateurs de l'enseignement - en particulier des collaborateurs scientifiques (dépassement de 3.7 postes) - se substituant aux postes vacants du corps professoral.

N6 Globalement, compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 23), la Faculté présente un dépassement sur les dépenses générales (KCHF 110). Cet écart découle des frais relatifs au Master en "standardization, social regulation and sustainable development" pour lequel la faculté est au bénéfice d'une autorisation de dépassement octroyée par le Rectorat (KCHF 49), de prestations d'enseignement fournies par des mandataires (KCHF 30) qui n'ont pas été compensées par une économie équivalente sur les charges PENS comme convenu dans l'autorisation de dépassement octroyée par le Rectorat (voir N5), et de dédommagements du personnel.

6.4.8 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		57'000	-	57'000		-
42	Taxes et revenus divers		42'086	-	42'086		-
	Ventes		398	-	398	-	
	Remboursements	N1	41'409	-	41'409	-	
	Autres prestations de service et vente		280	-	280	-	
43	Recettes diverses		-	-	-	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes	N2	14'914	-	14'914		-
3	Charges	N4	18'382'430	18'727'508	-345'078	-1.8%	18'538'310
30	Charges du personnel		17'989'087	18'300'855	-311'768	-1.7%	18'111'657
	Personnel administratif	N4	2'258'314	2'242'266	16'048	0.7%	2'242'266
	Corps enseignant	N5	12'365'455	12'721'517	-356'062	-2.8%	12'532'319
	Allocations, indemnités		35'253	35'593	-340	-1.0%	35'593
	Charges sociales		3'330'066	3'290'995	39'071	1.2%	3'290'995
	Autres		-	10'484	-10'484	-100.0%	10'484
31	Dépenses générales	N7	298'337	361'653	-63'316	-17.5%	361'653
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		850	-	850		-
	Autres subventions accordées Canton		850	-	850	-	
39	Imputations internes	N6	94'156	65'000	29'156	44.9%	65'000
Occupation de postes			128.2	127.4	0.8	0.7%	127.4
	Personnel administratif	N4	22.3	22.6	-0.3	-1.3%	22.6
	Corps enseignant	N5	105.9	104.8	1.1	1.1%	104.8

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds provenant de l'extérieur pour des charges du personnel (KCHF 14). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 10). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 401). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 97.9 %.

N4 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 16) imputable au trois-quarts à un écart sur le budget du personnel auxiliaire.

N5 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 356). Cet écart s'explique par une utilisation partielle du budget du personnel auxiliaire (KCHF 109) et par des postes vacants (KCHF 247). Quant aux objectifs de non dépenses et d'économie temporaire sur le corps professoral, ils sont dépassés d'un montant équivalent à 1.6 EPT laissés involontairement vacants (KCHF 326). En termes de postes, un dépassement de 1.1 EPT est observé globalement, mais, en tenant compte des 3 postes d'assistants-taxes dont la charge est remboursée par le Rectorat, l'économie globale est de 1.9 EPT. Cette économie est expliquée par des fractions de postes de professeurs vacants en 2016, ainsi que par des charges salariales moindres de chargés d'enseignement intervenant en suppléance des professeurs ordinaires ou associés en congé.

N6 L'écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 25). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 39).

6.4.9 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		11'100	-	11'100	-	-
42	Taxes et revenus divers		10'044	-	10'044	-	-
	Ventes		46	-	46	-	-
	Remboursements	N1	9'998	-	9'998	-	-
43	Recettes diverses		-	-	-	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes		1'056	-	1'056	-	-
3	Charges	N2	3'086'880	3'240'914	-154'034	-4.8%	3'240'914
30	Charges du personnel		1'460'538	1'601'924	-141'386	-8.8%	1'601'924
	Personnel administratif	N3	221'974	179'946	42'028	23.4%	179'946
	Corps enseignant	N4	979'925	1'126'733	-146'808	-13.0%	1'126'733
	Allocations, indemnités		1'560	3'260	-1'700	-52.1%	3'260
	Charges sociales		257'079	291'058	-33'979	-11.7%	291'058
	Autres		-	927	-927	-100.0%	927
31	Dépenses générales		71'850	73'730	-1'880	-2.5%	73'730
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		1'540'210	1'550'260	-10'050	-0.6%	1'550'260
	Autres subventions accordées Canton	N5	1'540'210	1'550'260	-10'050	-0.6%	1'550'260
39	Imputations internes		14'283	15'000	-718	-4.8%	15'000
Occupation de postes			13.7	15.0	-1.3	-8.5%	15.0
	Personnel administratif	N3	2.1	1.6	0.5	31.9%	1.6
	Corps enseignant	N4	11.6	13.4	-1.8	-13.4%	13.4

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 165). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 94.9 %.

N3 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 42) et en postes (0.5 EPT). Ce dépassement s'explique par le recours à du personnel avec un contrat de durée déterminée pour soulager la charge de travail du Décanat. À relever que ce dépassement est devenu pérenne au fil des ans et va être régularisé en 2017.

N4 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 147). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier est le départ à la retraite d'un professeur en 2015 (économie de KCHF 166), poste qui ne sera pas repourvu avant 2017. Le second est un dépassement sur l'enveloppe budgétaire allouée aux autres collaborateurs de l'enseignement (KCHF 19), en raison de la substitution de fractions de postes d'assistants vacants par des collaborateurs de l'enseignement plus onéreux. En termes de postes, le nombre de postes vacants est supérieur au 0.28 EPT qui devait le rester pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économie. Le nombre de postes laissés involontairement vacants représente 1.5 EPT.

N5 L'écart s'explique par une économie sur la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie (KCHF 4). Pour le solde, il s'agit du montant prévu pour les bourses aux doctorants qui n'a pas été utilisé en totalité, compte tenu des critères de sélection appliqués (KCHF 6).

6.4.10 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		79'491	-	79'491	-	-
42	Taxes et revenus divers		13'652	-	13'652	-	-
	Remboursements	<i>N1</i>	12'000	-	12'000	-	-
	Autres prestations de service et vente		1'652	-	1'652	-	-
43	Recettes diverses		2'690	-	2'690	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes	<i>N2</i>	63'149	-	63'149	-	-
3	Charges	<i>N3</i>	37'215'350	37'107'466	107'884	0.3%	36'894'968
30	Charges du personnel		36'068'153	36'028'455	39'698	0.1%	35'815'957
	Personnel administratif	<i>N4</i>	3'605'024	3'542'084	62'940	1.8%	3'542'084
	Corps enseignant	<i>N5</i>	25'785'452	25'888'568	-103'116	-0.4%	25'676'070
	Allocations, indemnités		73'268	68'744	4'524	6.6%	68'744
	Charges sociales		6'598'898	6'508'318	90'580	1.4%	6'508'318
	Autres		5'510	20'741	-15'231	-73.4%	20'741
31	Dépenses générales	<i>N6</i>	759'743	801'511	-41'768	-5.2%	801'511
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		260'752	167'500	93'252	55.7%	167'500
	Autres subventions accordées Canton	<i>N7</i>	260'752	167'500	93'252	55.7%	167'500
39	Imputations internes	<i>N6</i>	126'702	110'000	16'702	15.2%	110'000
Occupation de postes			247.2	245.4	1.8	0.7%	245.4
	Personnel administratif	<i>N4</i>	35.4	34.8	0.6	1.8%	34.8
	Corps enseignant	<i>N5</i>	211.8	210.6	1.1	0.5%	210.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique pour moitié par des facturations des fonds « État » aux fonds provenant de l'extérieur (KCHF 31) qui n'avaient pas été budgétées, ainsi que par des remboursements de charges provenant de structures du budget « État » (KCHF 32). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 26). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, la faculté laisse apparaître un dépassement budgétaire (KCHF 33). Compte tenu du taux de charges sociales supérieur à celui budgétaire, l'objectif de non dépenses peut être considéré comme atteint. Le taux d'utilisation du budget est de 100.1 %.

N4 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitements enregistrés en imputations internes, les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 23). Cet écart découle exclusivement d'une sur-occupation de postes (KCHF 44) compensé partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 21). Quant aux objectifs de non dépenses, un dépassement de 0.6 poste est observé au lieu du 0.45 EPT qui devait rester vacant.

N5 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 103). Cet écart découle d'une sous-utilisation du budget des indemnités pour les formateurs de terrain (KCHF 45), de celui du personnel auxiliaire (KCHF 35) et de postes vacants (KCHF 23). Quant aux objectifs de non dépenses, une économie de 1.3 postes est observée sur le corps professoral au lieu des 2.3 EPT qui devaient rester vacants. Ajusté d'une fraction de poste de professeur associé (0.23 EPT) et des postes d'assistants-taxes (1.75 EPT), dont la charge est remboursée par le Rectorat, une économie de 0.9 poste est observée globalement, notamment en lien avec plusieurs départs imprévus en cours d'année qui ont été repourvus partiellement et avec un délai.

N6 L'écart découle principalement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 23). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 19).

N7 En raison des délais dans le processus de restructuration de la fondation Archives Piaget, les subventions accordées affichent un dépassement (KCHF 93).

6.4.11 Faculté de Traduction et d'Interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		16'146	-	16'146		-
42	Taxes et revenus divers		16'026	-	16'026		-
	Remboursements	N1	16'026	-	16'026		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		120	-	120		-
3	Charges	N2	9'467'657	9'909'058	-441'401	-4.5%	9'869'418
30	Charges du personnel		9'296'659	9'774'935	-478'276	-4.9%	9'735'295
	Personnel administratif	N3	869'602	888'386	-18'784	-2.1%	888'386
	Corps enseignant	N4	6'758'064	7'092'320	-334'256	-4.7%	7'052'680
	Allocations, indemnités		11'158	19'735	-8'577	-43.5%	19'735
	Charges sociales		1'657'834	1'768'857	-111'023	-6.3%	1'768'857
	Autres		-	5'637	-5'637	-100.0%	5'637
31	Dépenses générales	N5	109'907	104'123	5'784	5.6%	104'123
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N5	61'091	30'000	31'091	103.6%	30'000
Occupation de postes			63.3	65.8	-2.5	-3.8%	65.8
	Personnel administratif	N3	8.2	8.8	-0.6	-6.7%	8.8
	Corps enseignant	N4	55.1	57.0	-1.9	-3.3%	57.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas en soi une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 458). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 95.4 %.

N3 Les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 19). Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 2) et par des postes

vacants (KCHF 17). En termes de postes, l'objectif du programme d'économies est dépassé d'un montant équivalent à 0.3 EPT laissé involontairement vacant.

N4 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 334). Cet écart est attribuable à une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 40) et à des postes vacants (KCHF 294) en lien avec la période de transition entre l'entrée en vigueur de la réforme du plan d'études du Bachelor (2016) et la réforme du plan d'études de la Maîtrise (2017), ainsi qu'avec des départs imprévus et des congés. Quant à l'objectif du programme d'économies sur le corps professoral, il est dépassé d'un montant équivalent à 2.3 postes laissés involontairement vacants (KCHF 490). Concernant l'objectif de non dépenses sur les collaborateurs de l'enseignement, il n'est pas atteint. Un dépassement de 1.8 postes est observé (KCHF 196) au lieu des 1.2 EPT qui devaient rester vacants pour atteindre l'objectif.

N5 En prenant en considération les charges comptabilisées en imputations internes mais budgétées dans les dépenses générales (KCHF 9), compte tenu de l'autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 35) octroyée par le Rectorat en lien avec les cérémonies du 75ème anniversaire de la faculté (frais d'impression, production de brochures, etc.), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 20). Le solde comptabilisé au titre d'imputations internes est composé de facturations internes pour des charges du personnel au sein du budget « État » (KCHF 21) et de facturations entre les fonds provenant de l'extérieur et le budget « État » (KCHF 1).

6.5 Investissements

6.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	8'151'938	3'371'522	6'311'015	17'834'475
Matériels informatiques	4'746'379	236'318	1'159'295	6'141'993
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	7'630'031	18'029	1'026'219	8'674'278
Logiciels	990'441	52'704	352'484	1'395'628
Total	21'518'788	3'678'573	8'849'013	34'046'375

6.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédits de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (investissements) d'un montant de CHF 59'950'000 pour la période 2015 à 2019 (L11524). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui ont été enregistrées jusqu'en novembre 2015 et concrétisées au cours du premier semestre 2016.

Les dépenses d'investissements au titre du crédit de programme 2015 / 2019 enregistrées en 2015 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	N1	14'249'017	15'626'619	-1'377'603	-8.8%	15'626'619
Faculté des Sciences	N2	3'996'148	4'356'854	-360'706	-8.3%	4'156'854
Faculté de Médecine	N3	3'007'078	3'387'404	-380'326	-11.2%	3'172'485
Faculté des Lettres	N5	152'188	152'247	-59	0.0%	149'247
Faculté d'Économie et de Management	N4	81'630	125'801	-44'171	-35.1%	125'801
Faculté des Sciences de la Société	N2	134'599	137'515	-2'916	-2.1%	127'515
Faculté de Droit	N5	21'824	38'200	-16'376	-42.9%	38'200
Faculté de Théologie	N5	11'633	17'554	-5'921	-33.7%	17'554
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	N2	234'749	245'360	-10'611	-4.3%	235'360
Faculté de Traduction et d'Interprétation	N5	30'648	30'725	-77	-0.2%	30'725
Autorités universitaires	N6	6'578'519	7'134'959	-556'440	-7.8%	7'572'878

N1 Globalement, corrigée des commandes réalisées avant le 30 novembre 2016 mais non livrées en 2016 (KCHF 988), l'économie involontaire s'élève à KCHF 390. Compte tenu des règles de gestion adoptées par le Rectorat, cette économie est reportée dans un fonds de réallocation du Rectorat du budget 2017.

Par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 47 %, de 24 % pour le matériel audiovisuel, aménagement, matériel divers et mobilier, de 22 % pour le matériel informatique, et de 7 % pour les logiciels. Les montants en francs sont indiqués dans le tableau « 6.5.1 Investissements par type de bailleurs ».

N2 L'écart s'explique intégralement par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2016. Un report budgétaire équivalent est opéré sur l'exercice 2017.

N3 Plus de 80 % de l'écart est en lien avec les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2016. Le solde représente une économie involontaire reportée dans le fonds de réallocation 2017 du Rectorat.

N4 Près de la moitié de l'écart est en lien avec les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2016. Le solde représente une économie involontaire reportée dans le fonds de réallocation 2017 du Rectorat.

N5 La quasi-totalité de l'écart représente une économie involontaire faisant l'objet d'un report budgétaire sur le fonds de réallocation 2017 du Rectorat.

N6 Près de la moitié de l'écart budgétaire est imputable aux délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2016. Le solde représente des économies involontaires dont

l'essentiel provient du fonds de la Commission administrative qui avait prévu l'acquisition de biens qui seront finalement livrés dans le courant de l'année 2017. Déduit des dépassements budgétaires acceptés et régularisés, ce montant est reporté sur le fonds de réallocation 2017 du Rectorat.

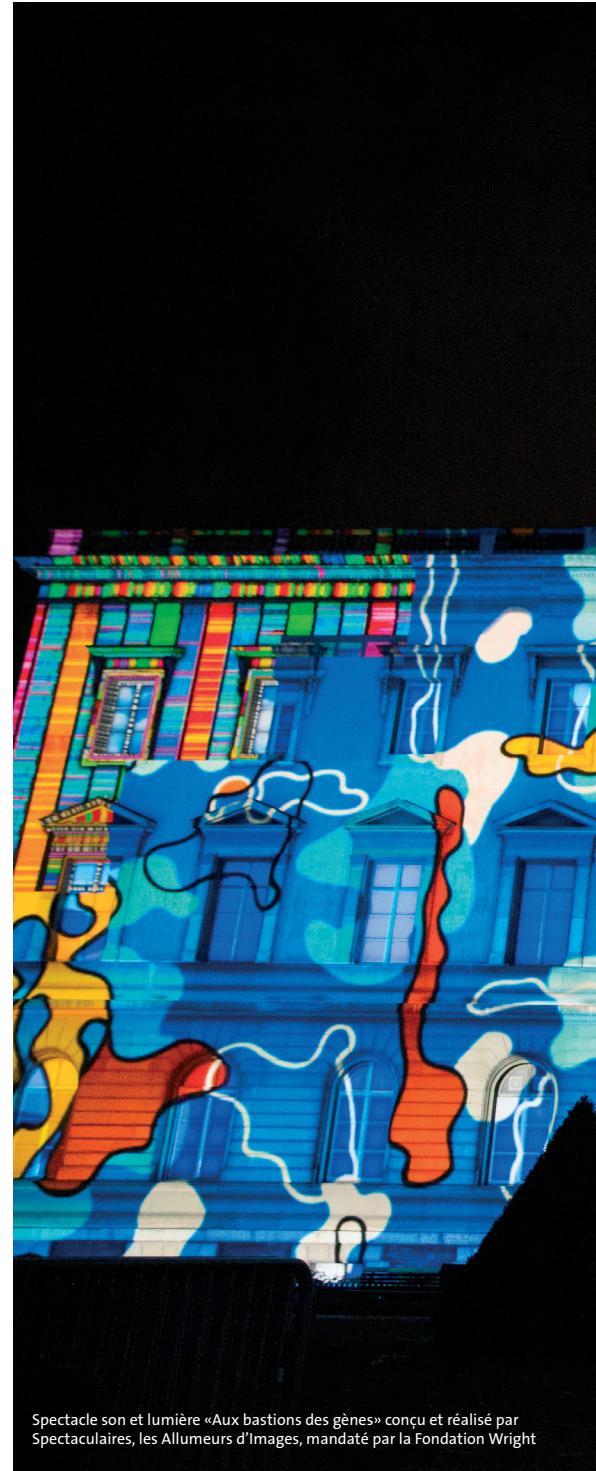
Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2016 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		6'433'527	30'499'873	-24'066'346	-78.9%	30'499'873
Loi 9995 CMU 5	N1	3'379'288	14'803'129	-11'423'841	-77.2%	14'803'129
Loi 10822 CMU 6	N1	2'677'847	15'219'855	-12'542'008	-82.4%	15'219'855
Loi 11325 Observatoire Sauverny	N2	376'393	476'889	-100'496	-21.1%	476'889

N1 Suite à des retards de chantier, notamment ceux de l'animalerie, de la médecine dentaire, de la bibliothèque et de BioStock, la totalité des moyens à disposition n'a pas été utilisée. Le report budgétaire pour les projets de loi 9995 et 10822 est de KCHF 23'966. Selon le calendrier ajusté, les projets devraient être finalisés d'ici 2020.

N2 Les travaux et l'aménagement de l'observatoire Sauverny ne sont pas encore terminés. Le solde du crédit L11325 devrait être épuisé dans le courant de l'année 2017.



Spectacle son et lumière «Aux bastions des gènes» conçu et réalisé par Spectaculaires, les Allumeurs d'Images, mandaté par la Fondation Wright

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière
24 rue Général-Dufour
1211 Genève 4